

**Direction Generale des Peches et de l'aquaculture,
Agence Nationale de la Pêche et l'Aquaculture,
Ministere de la Peche et de l'Elevage,
Republique Gabonaise**

**RAPPORT FINAL DES ACTIVITES
DU
CONSEILLER TECHNIQUE
EN
PECHE ET AQUACULTURE
EN
REPUBLIQUE GABONAISE**

MARS 2017

**AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE (JICA)
OAFIC CO., LTD.**

| |
|---------------|
| RD |
| JR |
| 17-018 |

Table des matières

Liste des abréviations

| | |
|---|-----------|
| 1. Aperçu des activités..... | 1 |
| 2. Contexte de la requête..... | 2 |
| 3. Contenu des activités des experts et état d'atteinte des résultats..... | 3 |
| 3.1. Renforcement des capacités des organismes d'administration de la pêche | 3 |
| 3.1.1. Refonte de l'organisation administrative de la pêche..... | 3 |
| 3.1.2. Politique de pêche..... | 3 |
| 3.2. Promotion de l'utilisation des installations halieutiques..... | 5 |
| 3.2.1. Besoins des utilisateurs et utilisation des installations du CAPAL | 5 |
| 3.2.2. Changement de l'état de fonctionnement du CAPAL | 6 |
| 3.3. Amélioration de la gestion du CAPAL | 17 |
| 3.4. Coopération avec la mission d'évaluation ex-post du projet de coopération financière non-reimboursable (Projet CAPAL) | 18 |
| 3.5. Suivi des anciens projets de la JICA | 19 |
| 3.5.1. Centre Communautaire de Pêche Artisanale de Port-Gentil | 19 |
| 3.5.2. Centre Communautaire de Pêche Artisanale de Lambaréné | 19 |
| 3.6. Étude sur le secteur de la pêche en République démocratique de Sao Tomé-et-Principe..... | 20 |
| 4. Questions futures..... | 22 |
| 4.1. Image d'avenir et fonctions nécessaires du CAPAL : formulation d'un plan à long terme... .. | 22 |
| 4.2. Maintenance des machines à fabriquer la glace | 22 |
| 4.3. Action pour la prévention des accidents en mer : sécurité interne au CAPAL | 23 |
| 4.4. Aménagement des routes d'accès autour du CAPAL | 23 |
| 4.5. Organismes d'administration de la pêche et ressources humaines..... | 23 |
| 4.6. Utilisation de la halle de détaillants | 23 |
| 5. Enseignements et recommandations..... | 24 |
| 5.1. Besoins de l'administration et des bénéficiaires | 24 |
| 5.2. Frictions entre services administratifs et pêcheurs..... | 24 |
| 5.3. Gestion du personnel du centre | 24 |
| 5.4. Cogestion du CAPAL | 25 |
| 6. Équipements à fournir | 25 |
| 7. Produits livrables..... | 25 |

Liste des abréviations

| | |
|-------|---|
| AGASA | Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire |
| ANPA | Agence Nationale des Pêches et de l'Aquaculture |
| BAD | Banque Africaine Développement |
| CAPAL | Centre d'Appui à la Pêche Artisanale de Libreville |
| CCPAL | Centre Communautaire de Pêche Artisanale de Port-Gentil |
| CCPAP | Centre Communautaire de Pêche Artisanale de Lambaréné |
| DGPA | Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture |
| FCFA | Franc de la Communauté Financière Africaine |
| JICA | Japan International Cooperation Agency |
| UE | Union Européenne |
| WCS | Wildlife Conservation Society |

1. Aperçu des activités

Le tableau suivant présente l'aperçu de la mission.

| | |
|--|--|
| Pays bénéficiaire | République gabonaise |
| Organismes homologues | Ministre de l'économie forestière, de la pêche et de l'environnement, chargée de la protection et de la gestion durable des écosystèmes Direction générale des pêches et de l'aquaculture (DGPA) / Agence Nationale des Pêches et de l'Aquaculture (ANPA) : Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville (CAPAL) |
| Équipe japonaise | TSUBAKI Hiromi (Conseiller technique) YAMADA Toshio (Ingénierie maritime) ISHITANI Ron (Gestion portuaire / distribution) |
| Période de travail au Gabon | TSUBAKI Hiromi 1) Du 16 mars au 13 juin 2015 2) Du 6 septembre 2015 au 17 février 2016 3) Du 21 mars au 18 juin 2016 4) Du 30 octobre 2016 au 11 février 2017 YAMADA Toshio 1) Du 10 mai au 8 juillet 2015 2) Du 19 janvier au 17 février 2016 ISHITANI Ron 1) Du 4 octobre au 2 décembre 2015 2) Du 6 juin au 4 août 2016 |
| Activités, résultats et état d'accomplissement | <p>Le travail du Conseiller technique en pêche et aquaculture est principalement focalisé sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Extraire les problèmes du système administratif de la pêche et de l'aquaculture au Gabon et donner les conseils nécessaires ; ii) Faire fonctionner le Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville (CAPAL) ; iii) Coopérer à l'évaluation ex post du Centre réalisée par la JICA ; iv) Appuyer les autres installations de pêche et programmes d'aquaculture continentale au Gabon ; v) Promouvoir une coopération interrégionale avec les cinq pays voisins. <p>Concernant le point i), le Conseiller technique a dû se limiter à mettre en œuvre une étude et à extraire les problèmes, sans pouvoir aller jusqu'à des améliorations. En toile de fond, il faut noter la situation provisoire de l'organisation administrative des pêches, ressources humaines incluses, qui est restée indéfinie pendant la durée du Projet, avec des changements répétés de responsables.</p> <p>Concernant le point ii), l'ensemble des installations, matériels et équipements du CAPAL n'a pas fonctionné au point d'atteindre les valeurs prévues au moment de l'Étude du concept de base. Toutefois, dans les activités essentielles telles que le volume des débarquements, le nombre de pirogues, la vente de glace et la vente de poissons frais, le CAPAL progresse dans l'ensemble vers les niveaux initialement planifiés. Si le système de gestion des installations reste précaire, des améliorations sont néanmoins visibles et les bénéfices sont en cours de stabilisation.</p> <p>Quant au point iii), au moment de l'étude d'évaluation ex post, le Centre se trouvait toujours au stade des améliorations en cours en vue de son fonctionnement. L'évaluation a donc mis en place sur la base de cette situation.</p> |

2. Contexte de la requête

La République gabonaise (ci-après Gabon) a connu ces dernières années une baisse de sa production halieutique qui, depuis 2011, demeure à environ 40 000 tonnes par an. Par ailleurs, la surexploitation des fonds marins par les navires étrangers et la pêche illégale sont de plus en plus répandues. La pêche gabonaise se voit ainsi menacée dans son développement, et les ressources ne sont pas gérées de manière appropriée. Dans ce contexte, le gouvernement gabonais a défini « Le Plan Stratégique Gabon Émergent (2011-2016) », qui prévoit pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture un plan d'actions axé sur les différentes mesures suivantes :

- i) Révision du Code des pêches et de l'aquaculture ;
- ii) Création d'établissements pédagogiques destinés à former les pêcheurs ;
- iii) Mise en place d'infrastructures de débarquement, de conservation et de transformation du poisson ;
- iv) Construction d'embarcations gabonaises ;
- v) Restructuration de la Société industrielle et frigorifique du Gabon (SIFRIGAB) ;
- vi) Recherche de fonds de développement par la négociation de droits de pêche.

Antérieurement à ce plan d'action, le « Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville (CAPAL) » avait été construit grâce à la coopération financière non-remboursable du Japon dans le domaine des pêches, dans le cadre de la politique de promotion de la pêche artisanale. La période de planification de la construction du Centre correspond à celle où le Gabon, mettant en avant la libération de la dépendance économique au pétrole comme cible à long terme du plan de développement national, a commencé à porter l'accent sur le développement de la pêche, parallèlement à celui du tourisme. Le Président Omar Bongo, qui était resté longtemps au pouvoir, est ensuite décédé, et avec la transition gouvernementale en faveur du chef de l'État actuel, le Président Ali Bongo, une politique de gestion des ressources de la pêche côtière s'est mise en place. En revanche, les budgets jusqu'ici exécutés sur décision des différents ministères sont passés sous la gestion du cabinet présidentiel, et en résultat, la gestion du CAPAL a été laissée en l'état. Dans ce contexte, le gouvernement gabonais a requis de la JICA un appui en vue de remettre le CAPAL en activité, et les présents experts ont été envoyés à ce titre.

3. Contenu des activités des experts et état d'atteinte des résultats

(Domaine de conseil des experts et changements de situation dans les domaines concernés à l'achèvement des activités)

3.1. Renforcement des capacités des organismes d'administration de la pêche

3.1.1. Refonte de l'organisation administrative de la pêche

En janvier 2015, le gouvernement gabonais a entamé sa réforme administrative et nouvellement établi l'Agence Nationale des Pêches et de l'Aquaculture (ANPA), à côté de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) existante. La compétence administrative en matière de pêche a été transférée du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et du Développement Rural au Ministère de la Pêche et de l'Élevage. C'est ainsi que l'ANPA est maintenant chargée des services aux pêcheurs, de la gestion des installations de pêche et de l'administration des pêches (réglementation), alors que la DGPA se consacre à la politique de pêche, à la réforme de la législation et aux autorisations et permis. Les questions de personnel restent cependant en attente dans ces deux organismes : en février 2017, les postes autres que ceux de directeur général n'avaient toujours pas été pourvus. En août 2016, le mandat présidentiel ayant pris fin, des élections présidentielles au suffrage direct ont été organisées et ont vu la réélection du Président Ali Bongo. En résultat, l'administration des pêches relève maintenant du Ministère de l'Économie forestière, de la Pêche et de l'Environnement, chargé de la Protection et de la Gestion durable des écosystèmes, et le Ministère de la Pêche et de l'Élevage, qui existait jusqu'ici, a disparu après juste six mois. Autrement dit, l'organisme responsable de la gestion du CAPAL a continué de changer, et le système de gestion du Centre reste précaire.

3.1.2. Politique de pêche

Dans la province de l'Estuaire, qui comprend la capitale Libreville, plus de 90% des pêcheurs artisanaux sont des étrangers issus de pays voisins tels que le Nigéria, le Togo ou le Bénin. Préoccupé par les activités de pêche de ces étrangers dans la zone économique exclusive, le gouvernement du Gabon a essayé de les exclure et de former les pêcheurs gabonais, sans parvenir à des résultats.

Avec l'appui de la Wildlife Conservation Society (WCS), le gouvernement gabonais a nouvellement fondé l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), relevant directement du cabinet présidentiel. Il a également établi des zones interdites à la pêche, et mis à jour des opérations de pêche illégale grâce à des patrouilles de vedettes rapides. En outre, sur avis de l'ANPN (c'est-à-dire de la WCS), il a diminué de moitié le nombre de permis de pêche délivrés à partir de 2014, limitant ceux-ci à hauteur de 200 à 300 pirogues (Figure 1). Le mécontentement des pêcheurs a alors grandi face aux sanctions excessives de l'administration, et à une réduction du nombre de permis mise en œuvre sans accord avec eux. Les organismes qui contrôlent les pêcheurs comprennent la DGPA, l'ANPA, l'ANPN, la Direction générale de la documentation et de l'immigration, la police et l'armée. Si l'ANPN s'occupe des actes de pêche, principalement dans les AMP, la DGPA/l'ANPA ont pour règle de contrôler le respect de la loi, ce qui inclut les permis de pêche. La coordination est cependant insuffisante concernant le rôle et les méthodes des entités chargées du contrôle.

Lors de l'étude d'état des lieux réalisée par le présent Projet, parmi les raisons données pour la non-utilisation du quai de débarcadère du CAPAL, la deuxième plus nombreuse réponse était « l'existence d'un contrôle par l'administration », après « le risque d'accident sur le quai de débarcadère ». Ayant remarqué le manque de dialogue entre l'administration et les pêcheurs, le Projet a jugé que ce défaut de communication mutuelle invitait des malentendus et une défiance inutiles. Les activités ont donc appuyé la mise en règle des pêcheurs étrangers promue par le gouvernement gabonais, et essayé de renforcer les services aux pêcheurs offerts par l'administration, par exemple avec la mise en place d'un guichet pour les demandes de permis de pêche au CAPAL. L'ANPA, devenue l'organisme dont relève le CAPAL, est fonctionnelle en tant qu'organisme homologue du présent Projet. Elle a lancé des mesures d'appui aux pêcheurs à travers une campagne de promotion des débarquements (Tableaux 1 et

2). En résultat, le nombre de permis de pêche artisanale est revenu aux niveaux antérieurs en 2016 (Figure 1).

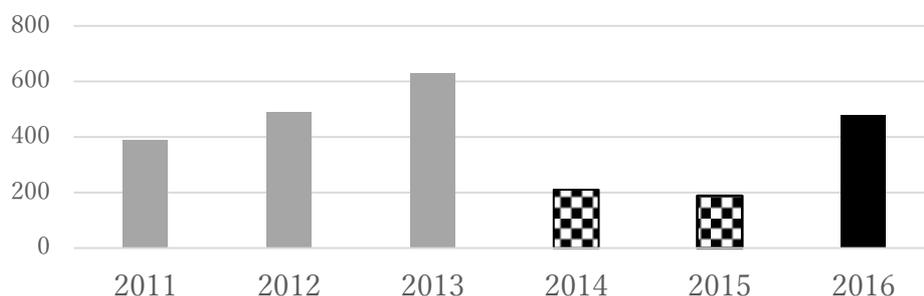


Figure 1 : Évolution du nombre de permis de pêche artisanale délivrés

Source : Rapport annuel du CAPAL

Tableau 1 : Contenu des échanges d'opinions avec les pêcheurs organisés par l'ANPA

| |
|--|
| <p><u>Arguments des pêcheurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Abus de pouvoir par les agents chargés du contrôle : amendes à payer en nature et corruption généralisée. • Les raisons et les critères de jugement de la nécessité des zones interdites à la pêche sont imprécis. • En l'absence de critères pour les pénalités, celles-ci sont à la discrétion des agents chargés du contrôle. |
| <p><u>Arguments de l'administration :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Infractions répétées des pêcheurs : emploi de personnes sans autorisation de séjour, utilisation d'engins de pêche illégaux, non-obtention de permis de pêche. |
| <p><u>Questions ayant fait l'objet d'un accord ou de développements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'éradication de la pêche illégale est visée aussi pour garantir les droits des pêcheurs légaux. • L'interprétation des lois et règlements ainsi que les critères de contrôle seront clarifiés, et la concertation sera poursuivie. |

Tableau 2 : Changements qualitatifs des frictions entre l'administration et les pêcheurs

| Situation avant le démarrage du Projet | Interventions du Projet | Situation à l'achèvement du Projet |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les pêcheurs sont mécontents du contrôle excessif par les organismes gouvernementaux (saisie des captures et des embarcations). • Les pêcheurs considèrent les agents de l'administration comme leurs ennemis. • Pour les pêcheurs, le CAPAL est une installation gouvernementale. Ils perçoivent le Centre comme un point de contrôle. | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Promotion du dialogue ➢ Clarification des critères de contrôle ➢ Expression d'une volonté forte d'éliminer la pêche illégale ➢ Appui aux pêcheurs légaux | <ul style="list-style-type: none"> • Les pêcheurs expriment maintenant une certaine compréhension vis-à-vis de l'administration. • Les pêcheurs ont maintenant des attentes quant aux mesures d'appui de l'administration. • Le volume des débarquements et le nombre de pirogues débarquant du poisson ont augmenté au CAPAL. |
| <p><u>Exemples concrets d'actions :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Guichet pour les demandes et délivrances de permis de pêche installé au CAPAL : travaille également comme bureau de coordination des pêches avec l'ANPA. 2) Promotion du dialogue entre les agents de l'administration et les pêcheurs à travers une campagne de promotion des débarquements, et introduction d'un système de récompenses. | | |

3.2. Promotion de l'utilisation des installations halieutiques

3.2.1. Besoins des utilisateurs et utilisation des installations du CAPAL

Au moment du concept de base de la construction du CAPAL, treize points de débarquement existaient à proximité de Libreville, et parmi ceux-ci, les cinq débarcadères qui traitaient les poissons démersaux ont été ciblés par le transfert au CAPAL. Toutefois, lors de l'étude d'état des lieux du présent Projet, des problèmes ont été soulevés quant aux risques et aux désavantages du débarquement à un emplacement éloigné (Tableaux 3 et 4). De son côté, ne parvenant pas à contrôler les activités de la pêche artisanale de façon satisfaisante, l'administration éprouve un fort besoin de concentrer les débarquements au CAPAL, en raison des nécessités de contrôler la pêche illégale et d'améliorer l'efficacité du travail statistique. Par conséquent, l'administration et les pêcheurs sont dans une relation qui demanderait des concessions mutuelles concernant le contrôle de la pêche, ce qui a exercé un impact non négligeable sur l'utilisation du CAPAL.

Nombreux sont les consommateurs qui s'approvisionnent en produits marins dans les huit marchés situés en ville. Certains d'entre eux sentent que le poisson du marché présente des problèmes d'hygiène, et beaucoup souhaiteraient pouvoir acheter à bon marché du poisson frais et sûr lorsque nécessaire. Lorsque l'on recherche des produits de haute qualité, l'achat direct de poisson frais auprès des pêcheurs ou des mareyeurs demande d'obtenir des informations sur le débarquement, qui changent quotidiennement. En fin de compte, ceci se résumera souvent à une alternative entre s'approvisionner au marché en poisson de mauvaise fraîcheur, ou acheter du poisson congelé.

Tableau 3 : Opinion de 135 pêcheurs et vendeurs de poisson au sujet du CAPAL (étude d'état des lieux)

| Catégorie | | Nombre de réponses (proportion) | Principales opinions |
|----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|
| Pas besoin du CAPAL | Mécontent de l'accès | 32 (23,7%) | La distance jusqu'au CAPAL est grande. Les véhicules ne peuvent y entrer. |
| | Mécontent des installations | 32 (23,7%) | En l'absence de digue, les vagues sont hautes. L'offre de glace est instable. Il n'y a pas d'endroit où amarrer longtemps les bateaux. |
| | Mécontent de l'administration | 47 (34,8%) | Les contrôles injustes de l'administration sont généralisés. Il y a de nombreuses limitations à l'utilisation du CAPAL et les considérations pour les pêcheurs font défaut. |
| | Satisfait en l'état actuel | 21 (15,5%) | Le débarcadère actuel ne pose pas de difficultés. Pas d'intérêt pour le débarquement au CAPAL. |
| Souhaite utiliser le CAPAL | | 3 (2,3%) | Sous la condition d'un changement des limitations à l'utilisation des installations du CAPAL. |
| Total | | 135 (100,0%) | À peu près toutes les personnes interrogées ont répondu que leur opinion n'était pas reflétée dans la gestion du CAPAL. |

Source : Rapport de l'étude d'état des lieux

Tableau 4 : Résultats du questionnaire d'enquête auprès de 80 consommateurs (opinion vis-à-vis du CAPAL : réponses multiples)

| Rang | Opinion | Nbre de réponses | Proportion (%) |
|-------|--|------------------|----------------|
| 1 | Amélioration de l'accès | 71 | 31,1 |
| 2 | Publication d'informations sur les débarquements | 58 | 25,4 |
| 3 | Réduction du prix du poisson | 55 | 24,1 |
| 4 | Fourniture d'informations sur les fonctions et rôles du CAPAL | 23 | 10,1 |
| 5 | Amélioration du niveau de fraîcheur et de l'environnement hygiénique | 19 | 8,3 |
| 6 | Garantie d'équité des transactions au marché | 2 | 0,8 |
| Total | | 228 | 100,0 |

Source : Rapport de l'étude d'état des lieux

3.2.2. Changement de l'état de fonctionnement du CAPAL

1) Utilisation du quai de débarcadère

Concernant l'utilisation du quai de débarcadère du CAPAL, beaucoup de pêcheurs et de mareyeurs avancent que « l'accostage en pirogue est impossible à cause des hautes vagues, car il n'y a pas de digue » (Tableau 3). Cependant, la fréquence d'utilisation de ce quai n'est pas très différente selon que le temps est calme ou agité, et lorsque les vagues sont hautes à proximité, la mer est également dangereuse au large, ce qui est un obstacle aux opérations de pêche elles-mêmes. Ces déclarations semblent donc ne pas correspondre à la réalité. Par conséquent, le Conseiller technique a étudié la signification du « danger dû aux hautes vagues » avancé par les utilisateurs, et mis en lumière les points suivants :

i) Différences de forme de débarquement :

Pour les débarquements de la pêche artisanale, les pirogues sont échouées sur la plage avec le moteur complètement relevé, et les captures et les lourdes charges sont débarquées ou embarquées avec le fond de la pirogue échoué sur la plage, ce qui offre un sentiment de stabilité. En revanche, en cas de débarquement sur le quai de débarcadère, les pirogues non fixées par des cordes seront instables, avec un risque de renversement des personnes et des charges pendant la manœuvre. Cette différence est la raison pour laquelle les pêcheurs se plaignent d'un « débarquement impossible en raison de la hauteur des vagues ». Les pêcheurs ressentent une incommodité supplémentaire, lors du débarquement sur le quai de débarcadère, à cause d'une différence de hauteur de 1,5 à 2 m avec le niveau de l'eau. Un escalier est installé, mais les pêcheurs n'aiment pas monter et descendre des escaliers. Les commerçantes en poisson, en particulier, ont l'habitude de monter à bord pour les transactions. Aucun achat n'est donc effectué sur des pirogues qui sont à flot.

ii) Fonctions d'amarrage :

Sur place, ce que l'on appelle un « débarcadère » est à la fois un « lieu d'opérations de débarquement » et un « lieu d'amarrage des pirogues ». Beaucoup de pêcheurs font remarquer les risques que posent les changements d'état de la mer pendant que les pirogues sont amarrées. En résultat de l'étude d'état des lieux réalisée sur trois mois, le Projet a positionné l'utilisation du quai de débarcadère comme l'un des points prioritaires en vue d'une remise en fonction du CAPAL, et à travers le comité de gestion, il a mis en œuvre les expérimentations indiquées au Tableau 5.

Tableau 5 : Expérimentations pour la promotion des débarquements

| Activités | Réalisations | Résultat |
|--|--|----------------|
| 1. Mise en place d'installations de débarquement tenant compte de la commodité pour les pêcheurs i) Requête d'un projet d'aménagement d'une digue (projet de la Banque africaine de développement) ii) Aménagement d'une petite plage de sable pour les pirogues iii) Aménagement d'un slipway pour les pirogues et des bateaux de patrouille | i) Non réalisé ii) Aménagement d'un slipway par l'ANPA terminé, à la place d'une plage iii) Travaux par l'ANPA terminés en novembre 2015 | - ++ +++ |
| 2. Promotion de la communication entre les utilisateurs du CAPAL et l'administration i) Organisation d'une réunion de pêcheurs concernant la gestion de la pêche ii) Affectation permanente au CAPAL de techniciens de la DGPA/l'ANPA (consultations individuelles) | i) Organisée six fois, nombre de participants : 102 personnes ii) Les consultations continuent au rythme de 3 à 5 personnes/jour | ++ +++ |
| 3. Renforcement des services administratifs i) Mise en place d'un guichet pour les demandes de permis de pêche ii) Organisation d'un atelier sur les techniques d'amarrage au quai de débarcadère et la prévention des accidents en mer | i) Établissement et début du travail en octobre 2015 ii) Organisé 4 fois, nombre de participants : 48 personnes | +++ + |

| | | |
|--|---|---------------|
| iii) Organisation d'une campagne de promotion des débarquements | iii) Mise en œuvre sur un mois à partir de juin 2016 : - Fourniture expérimentale de glace - Concours de débarquement - Réunion de pêcheurs - Activités de nettoyage dans les installations | +++ |
| 4. Activités de relations publiques i) Réalisation d'un film de promotion ii) Informations par les mass media iii) Activités de relations publiques utilisant les réseaux sociaux | i) Achèvement en juillet 2016 ii) Télévision/journaux : deux fois chacun iii) Présence sur Facebook démarrée en décembre 2015 | +++ + + |

Résultat : - sans changement ; + développements ; ++ développements significatifs ;
+++ développements au-delà des attentes

Les changements de l'état de fonctionnement du CAPAL sont indiqués en détail ci-dessous.

1) Équipements

Lors de la construction du CAPAL, l'installation d'une digue à la charge de la partie gabonaise était prévue, mais celle-ci n'a pas été réalisée. Le Projet a promu l'aménagement de cette digue par l'intermédiaire de l'ANPA et de la DGPA, et était présent aux concertations avec les personnes concernées de la Banque africaine de développement, organisées par le bureau de la JICA et l'ambassade du Japon au Gabon, mais les travaux n'ont pas avancé concrètement. À ce propos, l'avis du Projet est que l'emplacement souhaitable pour cette digue serait face au quai de débarquement, car protéger l'ensemble du quai des vagues de direction sud-ouest permettrait de garantir le calme des environs (Figure 2).

Le slipway, destiné à mettre à l'eau ou hisser à terre les bateaux de surveillance de la pêche de l'ANPA et de la DGPA, a été installé par l'ANPA sur le terrain inoccupé au nord du CAPAL, mais son utilisation s'est révélée impossible en raison d'un défaut structurel (Photo 2). L'équipe du Projet, qui a reçu une requête de l'ANPA, a proposé une méthode de descente et de levage des bateaux utilisant le niveau de la marée, en fixant la hauteur de l'extrémité du slipway au niveau de basse mer (LWL) (-1,0 m). La méthode de construction consiste à retirer provisoirement la dalle en béton préfabriqué, à aligner l'empierrement de fondation sur l'inclinaison du slipway et à réinstaller une dalle en béton préfabriqué. Pour la partie de longueur insuffisante, le Projet a proposé d'installer un empierrement de fondation et une dalle de béton préfabriqué supplémentaires. Conformément à ceci, l'ANPA a effectué les travaux de réfection en juin 2016 et a ajouté un slipway pour petites pirogues (Photo 3). Celui-ci a une certaine efficacité, et plus ou moins de cinq pirogues l'utilisent chaque jour.

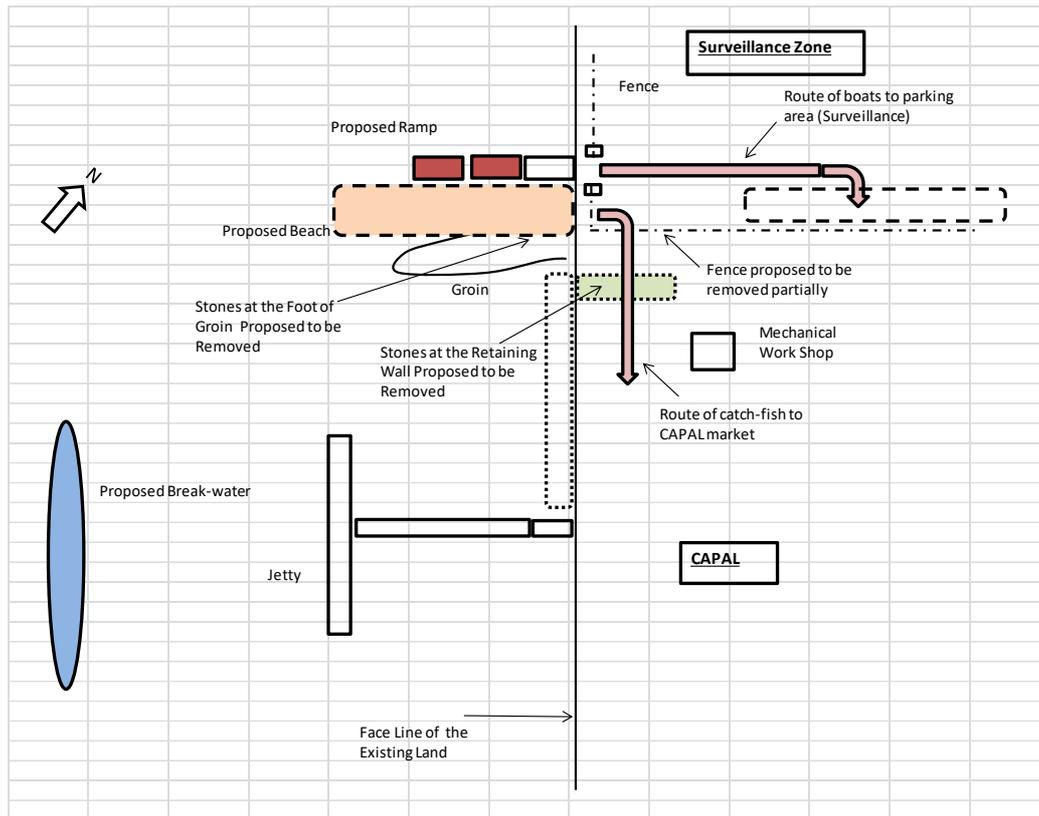


Figure 2 : Travaux de construction d'une digue proposés par l'équipe d'experts



Terrain inoccupé au nord du CAPAL (juin 2016)



Slipway installé par l'ANPA pour les bateaux de surveillance de la pêche. L'inclinaison brutale de l'extrémité empêche de hisser ou de descendre les bateaux (30 novembre 2015)



Réalisations de l'ANPA : réfection du slipway pour les bateaux de surveillance de la pêche et installation d'équipement de halage à sec des pirogues (juillet 2016)

2) Utilisation du quai de débarcadère du CAPAL : nombre de pirogues au débarquement/volumes débarqués

Devant le quai de débarcadère du CAPAL se trouve un mouillage pour bateaux de plaisance, et la fréquence des débarquements en mars 2014 était d'environ une fois tous les deux jours. Cependant, en juin 2016, ces débarquements étaient devenus réguliers (Photo 5). D'après les données statistiques de la DGPA, en 2015, 5 à 30 pirogues par mois débarquaient au CAPAL aux périodes de bonne pêche, avec un volume mensuel de débarquement évoluant autour de 2 t. Par rapport au plan établi au moment du concept de base, ceci ne correspond qu'à un taux d'atteinte d'environ 1%. Ces débarquements ont cependant commencé à augmenter peu à peu vers septembre 2015, au moment où le Projet est entré véritablement en action, et en janvier 2016, une multiplication par deux a été relevée par rapport à l'année précédente, aussi bien en nombre de pirogues qu'en volumes débarqués. Plus encore, les débarquements enregistrés ont brusquement augmenté à partir de mai, et en juin 2016, ces valeurs mensuelles étaient de 1 590 pirogues et de 85,0 t, correspondant à 80% des valeurs planifiées au moment du concept de base. L'élection présidentielle a ensuite eu lieu en août 2016, et les débarquements ont diminué de moitié durant les trois mois de la période juillet-septembre, y compris pendant la campagne présidentielle. La baisse de cette période est cependant un phénomène commun, observé non seulement au CAPAL mais aussi dans toutes les régions du Gabon, et de plus, un impact similaire s'étend aussi aux autres secteurs hors pêche. Ensuite, le nombre total de pirogues au débarquement s'est porté à 1 896 (61 pirogues/jour) en octobre, atteignant les valeurs envisagées au moment du concept de base. Le maintien du niveau d'octobre était aussi visible à partir de novembre, mais la fréquence des débarquements a diminué, car le gouvernement gabonais a fixé un niveau maximal de prix pour les transactions sur les produits halieutiques au CAPAL (Figure 3).

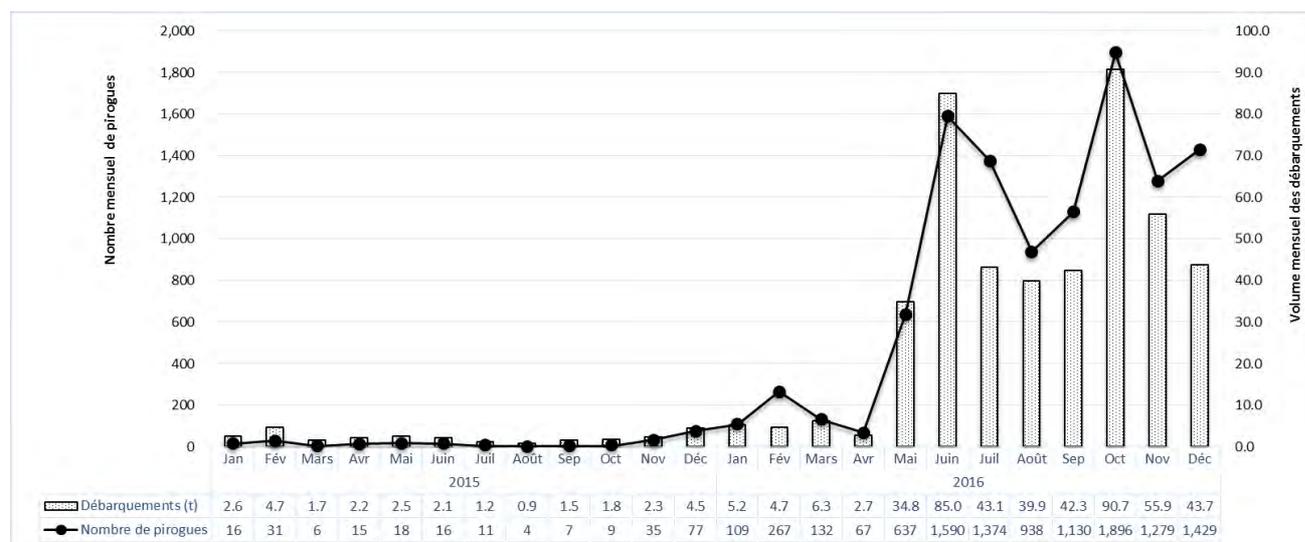
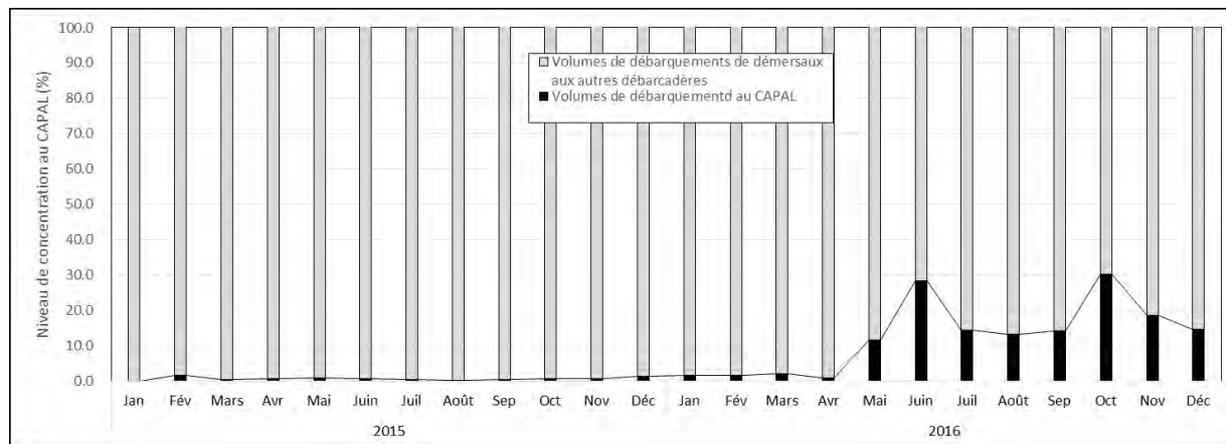


Figure 3 : Évolution du nombre de pirogues au débarquement et des volumes débarqués au CAPAL

Source : ANPA

Estimons ensuite le niveau de concentration des débarquements de démersaux des cinq lieux considérés lors du plan initial. Les volumes annuels débarqués par la pêche artisanale dans la province de l'Estuaire sont calculés à 16 750 t (chiffres réels de 2014). La province est divisée entre les trois secteurs maritimes de i) Cocobeach, ii) Aviation et iii) Libreville, et la concentration des débarquements au CAPAL se limite à celui de Libreville. La Division statistique de la DGPA indique que les nombres de pirogues immatriculées sont dans les proportions suivantes : i) 40%, ii) 25% et iii) 35%. Le volume annuel des débarquements dans la province permet donc, à partir des proportions de pirogues immatriculées, d'estimer le volume des débarquements annuels dans le secteur maritime de Libreville à 5 862 t. Ensuite, le volume de production des pélagiques tels que les sardines, etc., débarqués par la pêche artisanale dans le secteur maritime de Libreville peut être estimé à 2 275 t, par division d'après les proportions des captures par province et par secteur maritime. Le chiffre de 3 587 t (299 t/mois), obtenu par soustraction, peut donc être estimé comme le volume de production annuelle des débarquements dans les cinq lieux ciblés par le CAPAL. Les volumes de production du secteur

halieutique présentent des variations annuelles de l'ordre de 10 à 20%. Les statistiques de l'année 2014 sont les plus récentes données officielles gabonaises ayant pu être obtenues, et la Figure 4 présente, sur cette base, le résultat de l'estimation du niveau de concentration des volumes de débarquements mensuels au CAPAL. Comme on peut l'observer sur la figure, le niveau de concentration au CAPAL a commencé à augmenter peu à peu vers mai 2016. L'objectif est atteint à 51%.



| 2015 | Jan. | Fév. | Mars | Avr. | Mai | Juin | Juil. | Août | Sep. | Oct. | Nov. | Déc. |
|------|------|------|------|------|------|------|-------|------|------|------|------|------|
| Taux | 0,0 | 1,6 | 0,6 | 0,7 | 0,8 | 0,7 | 0,4 | 0,3 | 0,5 | 0,6 | 0,8 | 1,5 |
| 2016 | Jan. | Fév. | Mars | Avr. | Mai | Juin | Juil. | Août | Sep. | Oct. | Nov. | Déc. |
| Taux | 1,7 | 1,6 | 2,1 | 0,9 | 11,6 | 28,4 | 14,4 | 13,3 | 14,1 | 30,3 | 18,7 | 14,6 |

Figure 4 : Évolution du niveau de concentration au CAPAL (%)



Quai de débarquement du CAPAL (mars 2014)

Quai de débarquement du CAPAL (juin 2016)

L'amélioration des débarquements depuis 2016 est à attribuer aux facteurs suivants :

- i) Promotion du dialogue entre les agents de l'administration des pêches et les personnes liées à la pêche ;
- ii) Résultat des discussions individuelles menées par l'équipe de la JICA et les techniciens de l'ANPA en vue des services aux utilisateurs ;
- iii) Résultats des activités de promotion en vue du transfert au CAPAL, effectuées après la clôture des débarcadères d'Owendo et de Lalala ;
- iv) Invitation à des commerces de poisson, des restaurants et des commerces de détail à venir s'installer (mise en œuvre expérimentale de vente de poisson frais) ;
- v) Résultat de la campagne de promotion pour les débarquements au CAPAL ;
- vi) Amélioration des routes d'accès autour du CAPAL ;
- vii) Résultats des relations publiques utilisant les réseaux sociaux et les mass media.

Le quai de débarcadère est normalement utilisé pour débarquer les captures, mais avant 2015, il ne l'était pratiquement que pour l'approvisionnement en carburant et en glace. Pour cette raison, les débarquements étaient d'environ une pirogue tous les deux jours (Figure 5). En outre, si l'approvisionnement en glace peut devenir un facteur de contribution au CAPAL, l'approvisionnement en carburant n'est une source de revenus que pour l'opérateur privé lié à l'État (PÉTRO-GABON), sans contribution directe à la gestion du CAPAL. On peut donc affirmer qu'avant 2015, le quai de débarcadère du CAPAL n'était pas utilisé de manière à remplir ses objectifs et ses fonctions d'origine. Son utilisation pour des débarquements a cependant atteint un maximum en juillet 2016 (28,8 pirogues, 48% du total des utilisations), et elle s'approche maintenant du plan fixé au moment du concept de base.

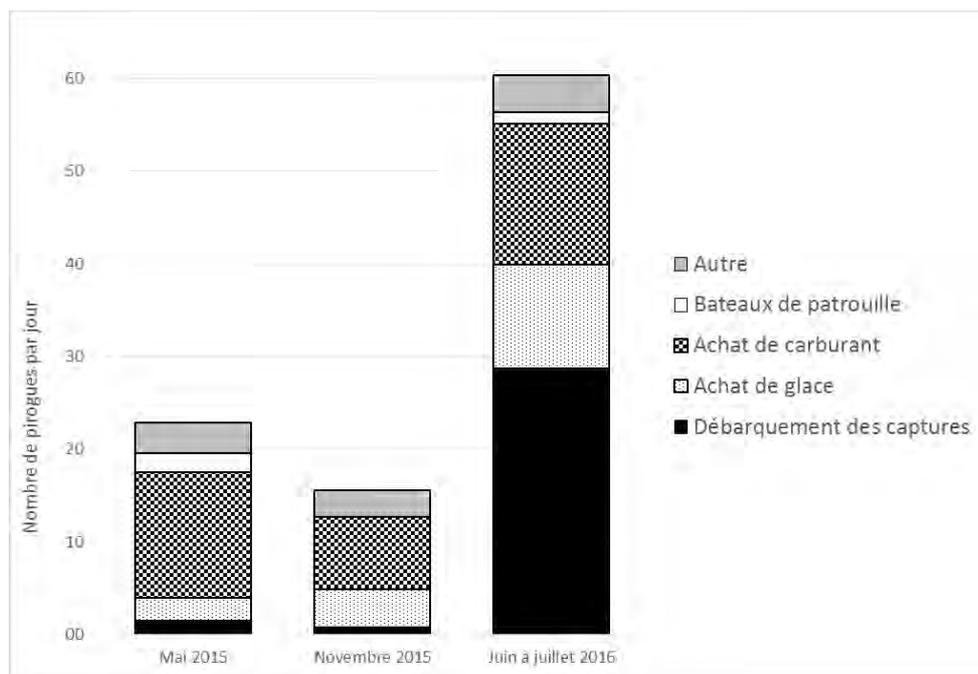


Figure 5 : Nombre moyen de pirogues utilisant le quai du CAPAL (par jour par but)

Source : CAPAL

3) Fabrication de glace

Le résultat mensuel de la vente de glace en 2015 était de 28 t, soit environ 16% du plan initial, mais une amélioration a été observée à partir de mai 2016. L'effet de la campagne de promotion des débarquements de juin-juillet s'est en particulier manifesté, et les résultats de la vente de glace ont enregistré une multiplication par 3,6 par rapport à l'année précédente (Figure 6). Le prix de vente de la glace au CAPAL est de 2 000 FCFA par sac (50 kg), soit à peu près 20% moins cher que chez les fabricants de glace privés des environs. Les revenus de la vente de glace comptent pour plus de 90% des bénéfices du CAPAL, avec des montants en valeur de 3 à 4 millions de FCFA enregistrés par mois (600 000 à 800 000 yens). La plus grande partie de ces revenus est cependant consommée par les frais de personnel, sans qu'il soit possible d'épargner des réserves pour les frais de maintenance du matériel et de l'équipement.

La raison de cette amélioration de la production de glace est la « réforme de la gestion du CAPAL » mise en œuvre en mai 2016, qui a eu pour résultat d'éliminer toutes les irrégularités comptables, dont les détournements des revenus de la vente. Les machines à fabriquer la glace adoptées sont des appareils français répandus au Gabon, mais aucune des trois ne déploie correctement ses fonctions, en raison d'un entretien inadéquat et d'erreurs répétées de diagnostic lors des pannes. La baisse de la production de glace d'avril 2016 était due à des pannes de l'ensemble des machines, et n'est pas une baisse de la demande. En cas de fonctionnement satisfaisant des trois machines, on peut estimer que la production augmentera d'environ 50% par rapport au niveau actuel.

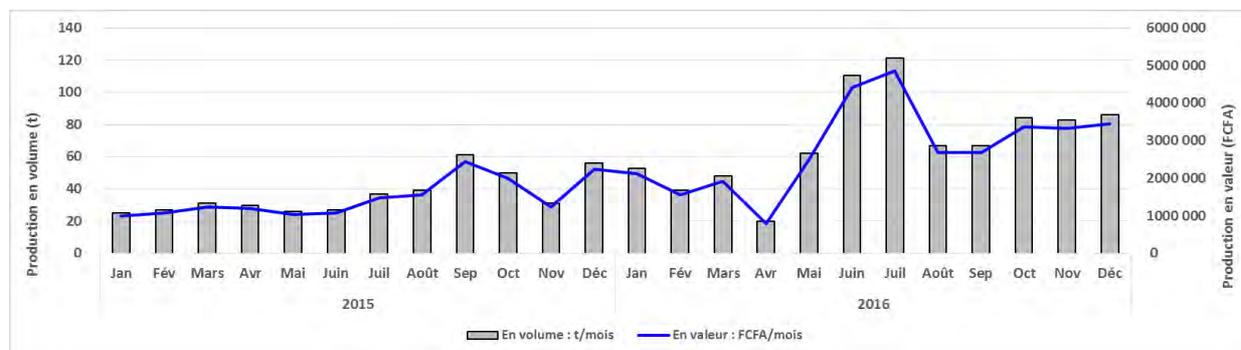


Figure 6 : Évolution de la production de glace au CAPAL

Source : CAPAL

Dans la répartition des acheteurs de glace au CAPAL, les pêcheurs sont les plus nombreux, occupant 65 à 70% du total. Les principaux acheteurs envisagés au moment du concept de base étaient les vendeurs de poisson (mareyeurs et détaillants), mais en avril 2015, leur proportion n'était que de 6%. Ce chiffre a néanmoins augmenté jusqu'à 15% en juillet 2016 (Figure 7).

La vente de glace est concentrée tôt le matin, juste avant le départ pour la pêche. Pour satisfaire les besoins des acheteurs, l'idéal serait de vendre la glace au lever du jour, mais ceci est impossible pour des raisons tenant à l'emplacement du site.

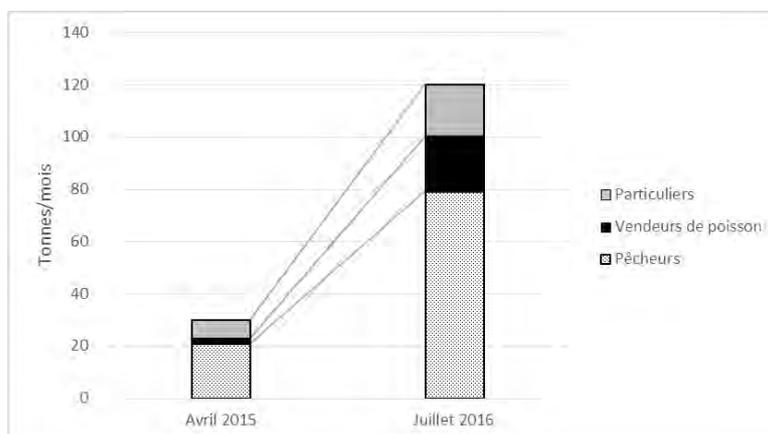


Figure 7 : Répartition des acheteurs de glace au CAPAL

Source : CAPAL

4) Amélioration des routes d'accès autour du CAPAL

Le CAPAL est distant d'environ 10 km du centre de la capitale. Les routes qui y mènent à partir de l'axe principal sont les deux suivantes.

- i) Itinéraire Nord : itinéraire qui passe derrière le marché d'Oloumi à partir de la route principale. Longeant la rivière, ce chemin latéral au marché est une étroite ruelle passante qui ne peut être élargie. Le chemin jusqu'au CAPAL comporte une décharge à ordures du marché, ainsi qu'une dépression sur 10 m qui gêne le passage des véhicules. La distance entre le CAPAL et le marché

d'Oloumi est d'environ 400 m.

- ii) Itinéraire Sud : arrive au CAPAL depuis la route principale après un détour vers le sud d'environ 4 km. Il est emprunté principalement par des camions moyens et lourds. La ligne droite d'environ 1 km à partir du sud du Centre étant dépourvue d'habitations et d'éclairage public, les passants sont plus fortement exposés au risque d'agression après la tombée de la nuit.

Pour emprunter n'importe lequel de ces deux itinéraires, il faut traverser le site appartenant à la DGPA qui entoure le CAPAL. Ce secteur comporte près de 30 flaques d'eau dues aux précipitations, qui causent de sérieux problèmes à la circulation. Par la suite, la surface et la profondeur de ces flaques ont encore augmenté, et le nombre d'utilisateurs du Centre a brusquement baissé. Des travaux de réfection ont donc été exécutés (avec l'appui du bureau de la JICA au Gabon : Figure 7). Ceux-ci ne sont cependant positionnés que comme mesure temporaire, et n'ont été effectués qu'à la condition que la partie gabonaise conduise ensuite la maintenance et prenne des mesures de résolution radicale.



Figure 8 : Travaux d'amélioration des routes d'accès autour du CAPAL

Grâce à ces travaux, le nombre d'utilisateurs du CAPAL a augmenté. Le nombre de véhicules allant et venant au CAPAL a été mesuré en juin 2016, indiquant un chiffre moyen de 73 voitures par jour. Par ailleurs, parmi les véhicules partant du CAPAL ou y arrivant, 54% utilisaient l'itinéraire Sud et 46% l'itinéraire Nord.

5) Transactions commerciales sur les produits de la pêche : niveau d'utilisation de la halle en gros et de la halle de détaillants

Avant 2015, la halle en gros ne comportait que des tables installées par un restaurant pour les clients, et aucune considération n'était apportée à l'hygiène, avec par exemple des chiens de garde laissés en liberté. De son côté, la halle de détaillants n'avait aucun historique d'utilisation après 2013. Le Projet a donc planifié la « mise en œuvre d'un modèle de vente de poissons frais », destiné aux commerçants de ce produit motivés par le démarrage d'une activité au CAPAL. Concrètement, cette expérimentation a consisté à fournir gratuitement le matériel et l'équipement, avec prise en charge par le CAPAL des frais fixes nécessaires à l'activité commerciale, glace incluse, parallèlement à des activités de relations publiques pour l'obtention de clients. L'essai avait initialement commencé avec trois vendeurs de poisson, mais l'effectif a ensuite graduellement augmenté avec l'accroissement des volumes débarqués. En novembre 2016, 43 commerces avaient débuté leur activité au CAPAL, avec 20 à 40 mareyeurs et vendeurs de poissons extérieurs réalisant des transactions chaque jour.

Les utilisateurs de la halle en gros et de la halle de détaillants sont classés selon les quatre groupes d'appartenance suivants.

i) Pêcheurs :

Les pêcheurs qui utilisent le CAPAL sont pour la plupart des pêcheurs de démersaux en pirogue qui capturent le poisson au filet maillant, le mullet à la senne tournante, les démersaux à la palangre, et qui emploient aussi la senne de plage. Parmi les pêcheurs qui débarquent le poisson au CAPAL, ceux des quartiers de Lalala (38,5%) et de Poubelle (25,6%) sont en majorité. À Lalala, le déplacement du site de débarquement est devenu nécessaire après la fermeture du terrain par son propriétaire, et l'ANPA a conseillé de venir débarquer au CAPAL, qui est voisin. Ayant obtenu l'information par le bouche à oreille auprès des personnes concernées, les pêcheurs des quartiers de Poubelle, d'Alénakiri et d'autres quartiers se sont mis à débarquer leurs captures au CAPAL. Presque tout le poisson ainsi débarqué est du poisson frais. Les espèces comptent beaucoup de mérus, de vivaneaux, de capitaines et de carangues, et à partir de 15 h, ce sont les mullets et carangues de la pêche à la journée qui sont nombreux.

ii) Vendeurs de poisson venus de l'extérieur :

On trouve des vendeuses de poisson qui s'approvisionnent directement auprès des pêcheurs. Les clients des vendeurs de poisson sont des détaillants, des commerçants ou des consommateurs généraux, et changent en fonction des conditions du moment. Par conséquent, il n'y a pas de limite claire entre mareyeurs et détaillants. Si au moment de l'étude d'état des lieux, on n'observait aucun vendeur de poisson basé au Centre, en juillet 2016, ils étaient une trentaine à s'approvisionner en produits frais au CAPAL.

iii) Vente au détail au CAPAL :

Au moment de l'étude d'état des lieux, personne ne tenait de commerce dans la halle de détaillants du CAPAL, mais il y a maintenant 43 commerces en activité (février 2017), en résultat de l'atelier et de la vente modèle de poisson frais.

iv) Consommateurs généraux, etc. :

Au moment de l'étude d'état des lieux, on n'observait aucun consommateur venu au CAPAL pour y chercher du poisson frais, mais avec la dynamisation des débarquements, le nombre de clients extérieurs est en cours d'augmentation. De plus, la publication de l'état des débarquements sur les réseaux sociaux attire les gros consommateurs qui viennent acheter le poisson en véhicule privé, et la zone commerciale commence à s'étendre.



**Halle en gros et halle de détaillants
(mars 2015)**



**Halle en gros et halle de détaillants
(juin 2016)**



Halle en gros (décembre 2016)

Le tableau ci-dessous résume le niveau d'utilisation de la halle en gros et de la halle de détaillants sous l'angle des données.

Tableau 6 : Comparaison de l'état d'utilisation de la halle en gros et de la halle de détaillants entre avant et après le Projet

| Indicateurs | Avril 2015 : au moment de l'étude d'état des lieux | Décembre 2016 : au moment de l'étude d'état final | Résultat |
|---|--|---|----------|
| Fréquence des transactions sur le poisson frais | Les pêcheurs vendent en gros à la société Gabon Seafood avec une fréquence d'une fois tous les sept jours | Des transactions sont réalisées tous les jours sur le poisson frais provenant des débarquements de 20 à 70 pirogues. | +++ |
| Niveau d'utilisation de la halle de détaillants | Un seul restaurant exerce son activité pour les agents du CAPAL. | Outre les 43 commerces habituellement installés au CAPAL – vendeurs de poisson frais, restaurants, vendeurs d'articles divers, etc., – on observe aussi les allées et venues de marchands ambulants – vendeurs de boulangerie ou de produits de beauté, aiguiseurs de couteaux, réparateurs de filets, etc. | ++ |
| Gestion de la fraîcheur Gestion de l'hygiène | Insuffisance des échantillons pour obtenir des valeurs réelles. À peu près aucune utilisation de glace n'est observée. | Dans la halle de détaillants du CAPAL, la mise en glace est pratiquée en qualité et en quantité suffisantes, et la gestion de la fraîcheur est dans l'ensemble satisfaite. En revanche, chez les vendeurs de poisson venus de l'extérieur, l'utilisation de glace lors du transport et à destination est limitée. | + |

Résultat : - sans changement ; + développements ; ++ développements significatifs ; +++ développements au-delà des attentes

Les utilisateurs de la halle en gros et de la halle de détaillants montrent les particularités suivantes.

- Les destinations des produits halieutiques débarqués au CAPAL se présentent selon un schéma double : i) armateurs et personnes liées par des contrats commerciaux ; ii) vendeurs de poisson/consommateurs généraux.
- Parmi les vendeurs de poisson extérieurs, les plus nombreux arrivent de l'agglomération de Libreville. Viennent ensuite ceux de Lalala et d'Owendo. On observe aussi des vendeurs de poisson de Nseng Ayong, Mindoumbe et Okala.
- Les produits achetés par les vendeurs de poisson sont dirigés à 83% sur les marchés situés dans Libreville. Viennent ensuite la vente au détail au CAPAL et la fourniture aux restaurateurs.
- Quand des vendeurs de poisson se fournissent au CAPAL, les transactions les plus nombreuses portent sur des volumes de poisson frais inférieurs à 50 kg. Viennent ensuite les volumes de 50 à

100 kg, suivis par ceux supérieurs à 100 kg.

6) État de fonctionnement des autres installations et matériels

Le Tableau 7 présente une comparaison de l'état d'utilisation des équipements et matériels avant et après le démarrage du Projet.

Tableau 7 : Comparaison de l'état d'utilisation des installations, équipements et matériels du CAPAL

| | Avril 2015 : au moment de l'étude d'état des lieux | Novembre 2016 : au moment de l'étude d'état final | Résultat |
|---------------------------------|--|---|----------|
| Boxes de mareyeurs | 31 boxes sont utilisés parmi 120. | Les 120 boxes sont tous utilisés et aucun n'est libre. | +++ |
| Aire d'écaillage | Aucun historique d'activité depuis 2013. | Utilisée conformément au plan initial. | +++ |
| Bureau 1 | Actuellement utilisé comme bureau du chef de centre. | Pas de changement dans l'état d'utilisation. | - |
| Bureau 2 | Pas utilisé. | Actuellement utilisé comme bureau du chef adjoint de centre. | +++ |
| Bureau 3 | Occupé par le(s) représentant(s) des pêcheurs | Actuellement utilisé comme bureau de l'association des coopératives de pêche. | ++ |
| Bureau 4 | Prêté gratuitement pour un usage sans relation avec le Centre. Situation laissée en l'état. | Guichet des permis de pêche/des services aux pêcheurs de l'ANPA. | +++ |
| Bureau 5 | Prêté en tant que bureau en rapport avec la JICA. | Pas de changement dans l'état d'utilisation. | - |
| Café | Pas de traces d'utilisation. | Utilisé pour des ateliers, des stages, etc. | ++ |
| Salle de réunion | Utilisée avec une fréquence d'environ deux à cinq fois par mois. Aucun historique de prêt à l'extérieur. | En plus des réunions internes, utilisation avec une fréquence de 10 à 15 fois par mois environ pour des stages des organismes internationaux, de l'ANPA, etc. | ++ |
| Salle de transformation | Aucun historique d'utilisation. | Pas de changement dans l'état d'utilisation. | - |
| Salle d'inspection de qualité | Pas d'historique d'utilisation depuis mars 2014. | Pas de changement dans l'état d'utilisation. | - |
| Infirmierie | Utilisation payante en tant que bureau d'une société privée de produits halieutiques. | Utilisation payante en tant que bureau d'une société privée de produits halieutiques. | - |
| Salle de repos des travailleurs | Occupée gratuitement par Gabon Seafood (société privée de produits halieutiques) en tant que bureau. | Utilisée comme bureau par l'ANPN/la Brigade des pêches. | + |
| Stockages | Des objets personnels y sont éparpillés à la discrétion des travailleurs. | Aucun développement de l'état d'utilisation n'est observé. | + |
| Toilettes publiques | Gérées avec propreté. | Pas de changement dans l'état d'utilisation. | - |
| Atelier mécanique | Aucun historique d'utilisation. | Un mécanicien privé de moteurs hors-bords prépare actuellement le démarrage de son activité. | - |
| Parking | Environ 5 véhicules y stationnent en général. | Pas de changement dans l'état d'utilisation. | - |

Résultat : - sans changement ; + développements ; ++ développements significatifs ; +++ développements au-delà des attentes

3.3. Amélioration de la gestion du CAPAL

L'étude d'état des lieux a mis en lumière les problèmes suivants concernant l'organisation de gestion du CAPAL.

- Problème 1 : Construction d'un système de gestion

Il y a eu poursuite du même schéma, avec trois remplacements du responsable du CAPAL (chef du centre) au cours des deux dernières années, et un nouveau chef de centre encore une fois muté sans avoir eu le temps de comprendre suffisamment la situation. Le traitement comptable avait été particulièrement négligé, et l'habitude des transactions en liquide sans enregistrement comptable s'était enracinée.

- Problème 2 : Rapports avec la DGPA

Lors du démarrage du Projet, le chef de centre était un fonctionnaire nommé directement par le Ministre de l'Agriculture. En résultat, sa communication avec les agents de la DGPA était limitée. En outre, la discrétion décisionnelle de la DGPA était restreinte, ce qui laisse l'impression que les parties manquaient de conscience de la gestion du CAPAL.

- Problème 3 : Construction des bases de la cogestion par l'administration et les représentants des pêcheurs

Il avait été convenu que le CAPAL serait cogéré par l'administration et les coopératives de pêche, mais ceci ne progresse pas selon les plans, car l'organisation des pêcheurs ne se met pas en place.

Environ un an après le démarrage du Projet, les trois machines à fabriquer la glace étaient toutes en panne. Il est apparu à ce moment-là que le solde du compte du CAPAL était proche de zéro, que les registres et enregistrements comptables étaient faux, que les salaires des agents du Centre n'étaient pas payés, et que des montants conséquents des profits partaient chez des personnes extérieures liées au gouvernement. Il s'est aussi révélé que les causes des pannes des machines à fabriquer la glace étaient humaines, et attribuables à des erreurs de diagnostic des opérateurs. Considérant qu'il y avait là une bonne opportunité d'améliorer radicalement la gestion, le Projet a soulevé le problème devant le comité de gestion du CAPAL et a soumis le procès-verbal des discussions au directeur de l'ANPA ainsi qu'au Ministre des Pêches et de l'Élevage (de l'époque). Le gouvernement gabonais a alors pris rapidement les mesures d'amélioration suivantes.

Mesures d'amélioration engagées par le gouvernement gabonais :

- Le Ministre des Pêches et de l'Élevage a fait réparer dans le mois les trois machines à fabriquer la glace, en prenant ces frais en charge.
- Le non-paiement des salaires des agents du Centre a été traité par le Ministre des Pêches et de l'Élevage dans le cadre d'une réforme de l'organisation. En outre, en vue d'une refonte de l'organisation, le responsable de la gestion a été remplacé, et un plan d'action pour l'amélioration de la gestion formulé.
- Le gouvernement vise à mettre en place une comptabilité transparente à travers l'interdiction de la vente sans facture, et l'adoption d'un système de tickets conformément au manuel de gestion existant. Des horaires sont fixés pour la vente de glace, et la gestion des clés des machines à fabriquer la glace, la gestion de l'argent et l'offre de glace sont sous la responsabilité de plusieurs personnes.
- Un plan d'amélioration de la gestion est formulé et signé par le Ministre puis partagé avec la JICA.

Le Tableau 8 présente les changements de l'état de gestion du CAPAL avant et après le démarrage du Projet.

Tableau 8 : Changements dans la gestion du CAPAL avant et après le démarrage du Projet

| | Avril 2015 : au moment de l'étude d'état des lieux | Juin 2016 : au moment de l'étude d'état final | Résultat |
|---|--|--|----------|
| Contribution du gouvernement du Gabon, conscience des parties | L'organisation d'administration des pêches ne fonctionnait pas réellement et le CAPAL était laissé en l'état. | L'ANPA nouvellement créée est l'organisme responsable de la gestion du CAPAL. Des changements ministériels ont eu lieu après l'élection présidentielle de 2016, et le futur est opaque. | + |
| Leadership du chef de centre | En l'absence d'appui par la DGPA et l'ANPA, l'amélioration de la gestion n'a pas présenté de développements. | Un chef de centre et son adjoint ont été postés par la DGPA et l'ANPA, et des améliorations sont visibles. | +++ |
| Moral des agents Communication | Assiduité irrégulière. Mécontentement au sujet des conditions d'emploi. Solidarité entre les agents vulnérables. Défiance mutuelle. | Actifs échanges d'opinion. Amélioration de l'assiduité. Organisation d'événements par les agents. Augmentation des réunions. | +++ |
| Gestion comptable | Absence d'enregistrements tels que factures, etc. Gestion de l'argent à la discrétion d'une partie des agents. Dépenses et contributions opaques devenues habituelles. | Application rigoureuse d'une gestion comptable basée sur les factures et registres. Élimination des actes illégaux grâce à des caméras de surveillance. Élimination des dépenses opaques grâce à l'établissement de la transparence. | +++ |
| Utilisation efficace des installations | Accaparement des installations telles que bureaux, stockages, etc., par des individus et des groupes sans rapport avec le CAPAL. Non-exécution de contrat de location laissée en l'état. Existence d'installations sans aucun historique d'utilisation. | Promotion de l'utilisation efficace des installations telles que bureaux, stockages, etc. Non-exécution du contrat de location avec la société de carburant. Examen de propositions d'utilisation des installations à faible historique d'utilisation. | + |
| Maintenance et gestion du matériel et des équipements | Maintenance précaire des machines à glace. Consommables ayant été peu utilisés. | Requête pour l'envoi de volontaires seniors de la JICA (machines à fabriquer la glace). Promotion de l'utilisation efficace du matériel et des équipements | - |

Résultat : - sans changement ; + développements ; ++ développements significatifs ;
+++ développements au-delà des attentes

3.4. Coopération avec la mission d'évaluation ex-post du projet de coopération financière non-remboursable (Projet CAPAL)

Une étude d'évaluation a été mise en œuvre du 9 au 19 novembre 2015. Avant l'accueil de sa mission d'étude, l'équipe du Projet a expliqué aux personnes concernées de la partie gabonaise l'importance de cette évaluation, et a incité le CAPAL à y contribuer activement. Les problèmes du CAPAL et les mesures de réponse ont été préalablement catégorisés, et des efforts engagés pour fournir les informations nécessaires aux membres de la mission d'étude. Toutefois, le CAPAL ne fonctionnait toujours pas au moment de l'étude, et l'évaluation a été mise en place sur la base de cette situation.

3.5. Suivi des anciens projets de la JICA

3.5.1. Centre Communautaire de Pêche Artisanale de Port-Gentil

Située dans la province de l'Ogooué-Maritime, Port-Gentil est la deuxième ville du Gabon. Uniquement reliée par voie aérienne à la capitale Libreville, elle est desservie quotidiennement par plusieurs compagnies aériennes.

Le Centre Communautaire de Pêche Artisanale de Port-Gentil a été fondé en octobre 2002 grâce à la coopération financière non remboursable du Japon (coût total des travaux : 720 millions de yens). Comme le CAPAL, il comporte un débarcadère (quai), une zone de stockage des marchandises, des stands de vente, des bureaux, une machine à glace et un entrepôt pour les pêcheurs et mareyeurs. Plus de 90% du montant total des recettes proviennent de la vente de glace. La machine à glace, trop vétuste, ne peut toutefois plus être réparée aujourd'hui. S'il était possible, quinze ans après la création de ce centre, de redonner une nouvelle vie à cette machine dans le cadre des travaux de suivi, l'établissement pourrait conserver sa fonction de centre de distribution régional de produits frais.

3.5.2. Centre Communautaire de Pêche Artisanale de Lambaréné

La province du Moyen-Ogooué est un nœud logistique pour les régions intérieures. Traversée par le fleuve Ogooué, long de 1 000 km, dont le bassin s'étend sur une superficie de 220 000 km², elle dispose également d'un vaste réseau de lacs. Au Gabon, 70% de la pêche continentale d'eau douce (en volume) est réalisée dans cette région. Le débit du fleuve Ogooué varie beaucoup en fonction des saisons, la différence de niveau pouvant aller jusqu'à 6 m. Le niveau le plus bas est atteint au début du mois de septembre, peu après la saison sèche, et le niveau le plus élevé au début d'avril, peu après la grande saison des pluies. La haute saison de pêche correspond au mois d'août pendant la grande saison sèche. Le niveau des eaux baisse et le débit devient plus tranquille, ce qui facilite le travail. Inversement, les débarquements diminuent pendant la grande saison des pluies, l'augmentation du débit et l'instabilité du temps faisant obstacle aux activités. Les Gabonais sont très friands de poissons d'eau douce et dans la capitale Libreville, l'offre ne suit pas la demande. C'est dans ce contexte qu'en 2004, le Centre Communautaire de Pêche Artisanale de Lambaréné (pêche continentale) a été construit grâce à la coopération financière non remboursable du Japon. Douze ans après la fondation de ce centre, les installations sont devenues vétustes. Les spécificités de ce centre résident dans son débarcadère, adaptable au niveau de l'eau, et dans ses équipements de chaîne du froid (machine à glace, chambre froide) de fabrication japonaise. Un projet de suivi est à l'étude pour remédier au problème de vétusté.

1) Débarcadère

Le ponton flottant est composé de 6 modules. Les parties raccordant ces modules ont cassé et ont été réparées à plusieurs reprises sans qu'une solution définitive puisse être trouvée. La cause du problème viendrait de l'ensablement de la partie inférieure du ponton qui, en période de décrue, froterait sur le sable. Pour résoudre ce problème, l'équipe du Projet a formulé le diagnostic suivant :

➤ Aménagement d'une digue visant à réguler le débit :

En amont, le cours d'eau a tendance à stagner, ce qui favorise l'ensablement des coins du site. En aménageant une digue à ce niveau, il devrait être possible de faciliter l'écoulement de l'eau et de limiter ce phénomène d'ensablement.

➤ Désensablement :

En raison de la structure des installations, propre à favoriser la stagnation des eaux, il est difficile d'éviter entièrement le dépôt de sable. Il faudra vérifier régulièrement le niveau d'ensablement et envisager un moyen simple et bon marché de retirer le sable, comme l'utilisation d'une pompe à sable.

➤ Réparation du ponton :

Il est proposé d'utiliser le moyen suivant pour raccorder les modules entre eux :

- Afin de garantir la stabilité du ponton, les modules devront être assemblés deux par deux dans le

sens de la largeur.

- Les unités longues seront laissées libres de mouvement de manière à réduire les secousses verticales et à atténuer les forces extérieures lors des frottements sur le sable. Dans le sens de la longueur, les modules devront de préférence être reliés pas des chaînes et non fixés ensemble de manière rigide.

2) Machine à glace et chambre froide

En raison de sa vétusté, la machine à glace a vu ses performances chuter à moins d'un tiers. En saison sèche (haute saison de pêche), la production de glace est insuffisante, ce qui est source de conflits et d'une flambée des prix due à l'existence de revendeurs. D'un autre côté, la vente de glace assure des revenus mensuels de 3 millions de FCFA en moyenne, ce qui permet, avec le système de fond de réserve, d'assurer convenablement la gestion et la maintenance des installations. De fabrication japonaise, la machine à glace pose toutefois un problème de pièces détachées, celles-ci étant incompatibles avec le matériel des deux autres centres et les machines les plus couramment utilisées dans le pays. En outre, le modèle n'est plus fabriqué aujourd'hui et le fabricant ne fournit plus de pièces de rechange standard, ce qui devrait encore compliquer la maintenance future des équipements. Il est par conséquent souhaitable, dans le cadre du suivi et des travaux de rénovation, de choisir un fabricant distribué dans le pays.

Depuis sa panne en 2013, la chambre froide a longtemps compromis la conservation de la marchandise dans de bonnes conditions d'hygiène. Le centre a tenté à plusieurs reprises de la réparer, mais il n'a pas réussi à se procurer sur place d'unité de commande électronique et a finalement dû y renoncer. Le spécialiste local a conseillé de changer entièrement le circuit électronique, mais le coût était trop important.

3.6. Étude sur le secteur de la pêche en République démocratique de Sao Tomé-et-Principe

Le Projet a réalisé une étude sur la pêche du 27 novembre au 2 décembre 2016.

En République démocratique de Sao Tomé-et-Principe (ci-après Sao Tomé), les questions relatives à la pêche dépendent de la Direction générale de la Pêche au Ministère de l'Agriculture, des Pêches et du Développement Rural. Cette direction générale est composée, sous l'administration du directeur général, de trois directions : direction de la pêche côtière, direction de la pêche hauturière, direction des études et de l'aquaculture. Le système actuel a été mis en place en 2014 et la prochaine réforme administrative devrait avoir lieu en 2018. La direction de la pêche côtière dispose de 8 délégations dans les îles de Sao Tomé et de Principe ; le suivi des activités de pêche y est effectué par des agents permanents. La pêche au large dépend de cette direction. La direction de la pêche hauturière, qui emploie 18 personnes, est chargée de la négociation des licences avec les bateaux étrangers et du système de surveillance des navires (SSN).

Le Plan directeur de la pêche (PDP) établi par la Direction générale de la Pêche de Sao Tomé se propose d'atteindre les objectifs suivants d'ici 2025.

| | | | |
|------|---|-------|--|
| i) | Renforcement du cadre juridique du contrôle de la pêche et de la protection des ressources halieutiques | v) | Promotion des exportations de produits marins |
| ii) | Amélioration de l'efficacité des services des pêches et du système en vigueur | vi) | Renforcement du système de surveillance de la pêche (élimination de la pêche illégale) |
| iii) | Développement de la pêche artisanale | vii) | Approfondissement des études sur les ressources |
| iv) | Amélioration de la qualité et augmentation de la quantité de produits marins disponibles | viii) | Protection de l'environnement marin |

L'île de Sao Tomé ne dispose pratiquement pas de plateau continental ; à partir de 5 miles marins de la côte, la profondeur dépasse 1 000 m. Au nord de l'île, le littoral est recouvert de galets et les

débarquements sont essentiellement composés de crustacés et de céphalopodes. Au sud, en revanche, de belles plages s'étendent sur le rivage et le poisson pêché dans les récifs de corail est constitué en grande partie de carangues, de marignans et de rougets. En région métropolitaine, il est possible de trouver des filets de poissons migrateurs comme le thon ou le thazard blanc. Mais plus l'on s'éloigne de la capitale, plus la proportion de petits poissons pêchés à proximité de la côte augmente. Les pêcheries côtières étant déjà très appauvries, la Direction générale de la Pêche met aujourd'hui l'accent sur le développement de la pêche au large.

L'administration distingue trois catégories de pêche : la pêche artisanale (côtière), la pêche au large et la pêche hauturière. Plus de 90% de la flottille de pêche appartient à la pêche artisanale. Celle-ci est pratiquée par des pirogues en bois équipées, pour une partie d'entre elles, de moteurs hors-bords. La pêche au large, parfois qualifiée de « semi-industrielle », est pratiquée à plus de 5 miles du rivage par de petits bateaux de pêche équipés d'un moteur à combustion interne et d'un congélateur. En raison de l'épuisement des ressources côtières, la Direction générale de la Pêche encourage les pêcheurs à se reconverter vers la pêche au large.

Les villages de pêcheurs, au nombre de trente sur l'île de Sao Tomé et de dix sur l'île de Príncipe, comptent respectivement 2 000 et 400 pêcheurs. La taille moyenne est donc de moins de 70 pêcheurs par village. La majorité des embarcations, non motorisées, sont actionnées à la pagaie ou à la voile, mais le nombre de pirogues équipées d'un moteur hors-bord progresse depuis quelques années.

Si les routes de l'île de Sao Tomé sont relativement bien aménagées, la distance séparant les quais de débarquement des routes principales est importante. Les conditions de travail des vendeuses de poisson frais et l'état de fraîcheur des captures doivent être améliorés. Le gouvernement a mis en place un système consistant à fournir une certaine quantité de poisson aux cantines des écoles. Définie en 2010 dans le cadre du Programme national d'alimentation et de santé scolaire (PNASE), cette mesure visait à améliorer l'état nutritionnel des enfants et à promouvoir la santé dans les écoles. Le poisson destiné aux cantines scolaires, acheté de façon prioritaire sur les sites de débarquement, est écaillé, éviscéré et nettoyé avec soin par les vendeuses avant d'être livré à chaque école. La destination d'une partie de la production étant décidée d'office, le pays souffre d'une pénurie chronique de poisson frais, y compris dans les régions de pêche. Dans le secteur de la distribution des produits marins, le gouvernement japonais a accordé une aide sous forme de dons à cinq micro-projets locaux contribuant à la sécurité humaine. Ces micro-projets ont permis de fournir des congélateurs et d'aménager un espace de réunion et une zone de traitement du poisson dans les centres d'appui aux pêcheurs, transformatrices et vendeuses de poisson frais mis en place dans l'ensemble du pays.

4. Questions futures

Ce paragraphe indique les questions que le pays d'accueil devra désormais traiter dans le domaine où le Conseiller technique en pêche et aquaculture est intervenu.

4.1. Image d'avenir et fonctions nécessaires du CAPAL : formulation d'un plan à long terme

L'administration et les pêcheurs sont dans une relation qui demande des concessions mutuelles concernant leurs besoins vis-à-vis du CAPAL, et la résolution de cette situation constitue un problème. Le contrôle de la pêche illégale est indispensable pour réaliser le « développement ordonné de la pêche côtière » visé par l'administration, et même si ce contrôle provoque le mécontentement des pêcheurs, il est peu probable que le gouvernement gabonais change d'orientation. En principe, l'élimination de la pêche illégale et la gestion adéquate des ressources devraient se révéler avantageuses pour les pêcheurs légaux, dans une optique de stabilisation de l'activité de pêche. Pour l'administration, les informations obtenues auprès des pêcheurs sont un élément indispensable à la politique de gestion de la pêche. Ceci signifie que la mise en place d'une relation « gagnant-gagnant » est possible. À cette fin, la tenue d'un dialogue sera le moyen de résolution fondamental, et il est attendu du CAPAL qu'il remplisse la fonction de plate-forme pour ce dialogue. Par conséquent, sans se limiter à intégrer et remplacer les lieux de débarquement actuels, le CAPAL remplira aussi le rôle de cadre de concertation entre l'administration et les pêcheurs et de source d'informations, fonctionnant comme un carrefour d'activités de services. C'est là l'image future du Centre qui figure dans le « Plan d'action du CAPAL 2016-2020 » (Figure 8). La mise en œuvre de ce plan nécessitera aussi la compréhension d'organismes extérieurs, tels que les organisations internationales de protection de l'environnement ou les garde-côtes, ce qui rend des négociations de haut niveau souhaitables.

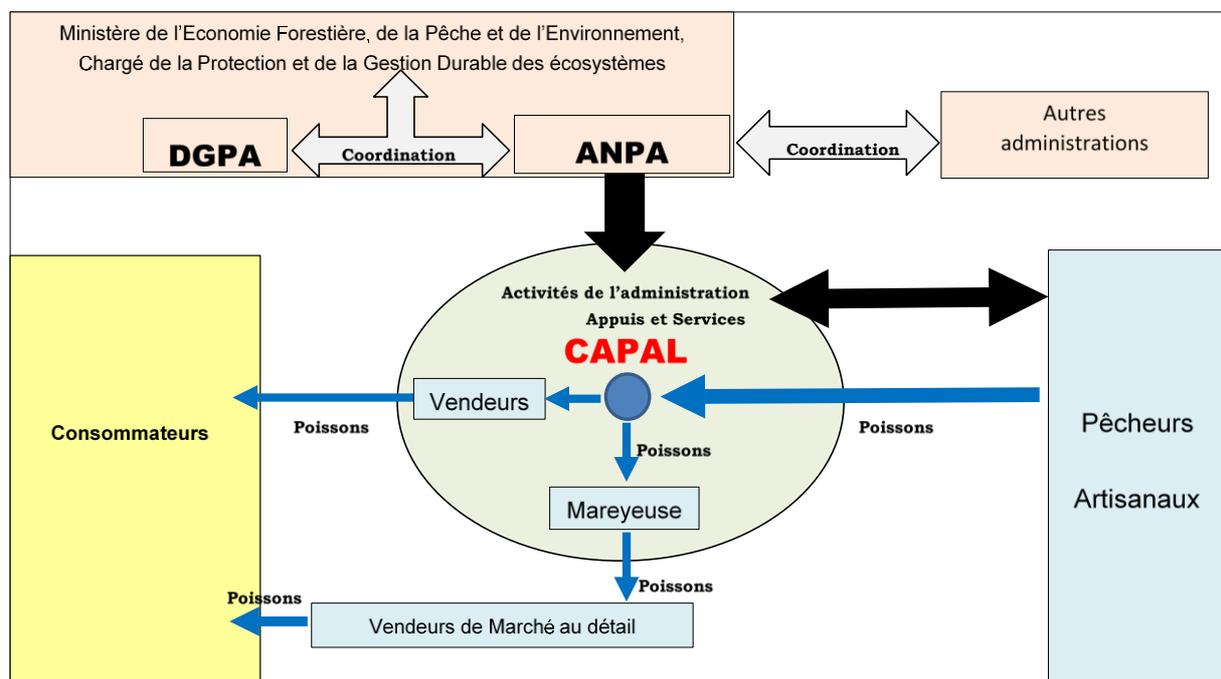


Figure 9 : Fonctions du CAPAL

Source : ANPA

4.2. Maintenance des machines à fabriquer la glace

Les ressources financières du CAPAL reposent en grande partie sur les revenus de la vente de glace. La demande de glace des utilisateurs, conjuguée à l'effet de la campagne de promotion des débarquements, augmente de jour en jour, et une éventuelle interruption de l'offre se transformerait en

problème menaçant la survie du CAPAL. En février 2017, les trois machines à fabriquer la glace possédées par le Centre présentaient toutes des problèmes, et depuis son entrée en fonction, le Conseiller technique en pêche et aquaculture n'a pas vu un seul jour où l'offre de glace était possible avec certitude. Ceci provient de la maintenance précaire qui a continué depuis la fondation du Centre, et aujourd'hui, en résultat d'erreurs répétées de diagnostic des pannes et de multiples remplacements inutiles de pièces, ces machines ne peuvent plus être remises dans leur état d'origine. Ceci se résoudra en renouvelant les machines, sous la condition préalable que soit mis en place un système de maintenance adéquate, au titre des leçons apprises des erreurs passées.

4.3. Action pour la prévention des accidents en mer : sécurité interne au CAPAL

Même si aucun accident grave n'est encore survenu, l'utilisation du quai de débarcadère est soumise au risque posé par les vagues, qui a été relevé par de nombreux pêcheurs et qui ne fait toujours l'objet d'aucun traitement. Une mesure efficace sera le démarrage des travaux de construction d'une digue par le gouvernement gabonais. Il est nécessaire que les utilisateurs partagent la conscience du danger, que des activités de sensibilisation et des formations à la prévention des accidents en mer soient organisées, et que des mesures de prévention soient prises en avance, car ce problème met en jeu la vie humaine.

4.4. Aménagement des routes d'accès autour du CAPAL

Sur le chemin menant au CAPAL depuis la route principale, plus de 30 grandes flaques d'eau dues aux précipitations causaient de sérieux problèmes pour la gestion du Centre. En 2016, leur surface et leur profondeur ont augmenté de jour en jour, et comme il était devenu impossible d'aller au Centre ou d'en revenir, des travaux de réparation ont été réalisés avec l'appui du bureau de la JICA au Gabon. Cependant, avec la multiplication des allées et venues, l'érosion progresse à une vitesse bien supérieure aux estimations initiales. En outre, ces travaux ont été exécutés en tant que mesure d'urgence, sous la condition que la partie gabonaise s'occuperait ensuite de la maintenance, mais une simple maintenance ne pourra résoudre radicalement le problème.

4.5. Organismes d'administration de la pêche et ressources humaines

Il existe deux organismes d'administration de la pêche : la DGPA et l'ANPA. Tous deux ont bénéficié de la nomination d'un directeur et d'un directeur adjoint, mais les autres questions de personnel et l'organisation interne sont dans une situation anormale d'attente, qui se prolonge depuis plus de deux ans. Pour cette raison, l'assiduité de nombreux techniciens est irrégulière, posant ainsi le risque que des engagements ne soient pas tenus même dans les lieux où coopération technique de la JICA est à l'œuvre.

4.6. Utilisation de la halle de détaillants

Le CAPAL est distant de 10 km du centre de Libreville, la capitale, et quelque peu éloigné de la route principale. Du point de vue des consommateurs, cet emplacement ne favorise pas les achats de poisson frais, et l'on peut prévoir qu'à court terme, il sera difficile d'attirer ceux-ci en nombre. Il serait donc souhaitable, en tirant parti des enseignements de la vente modèle de poisson frais, de cibler comme clients les utilisateurs du CAPAL. Ceci demandera de défricher des domaines tels que la restauration, la vente d'engins de pêche ou la réparation des moteurs hors-bords, en fonction de la demande des utilisateurs. Des efforts de différenciation avec les marchés publics et d'établissement de marque seraient également efficaces, à travers un marketing tirant parti de l'excellence des produits marins du Centre (degré de fraîcheur, poissons de luxe, captures provenant de pêcheurs légaux).

5. Enseignements et recommandations

5.1. Besoins de l'administration et des bénéficiaires

Il arrive souvent, dans des projets de ce type, que les objectifs initiaux ne puissent être atteints parce que les besoins de l'administration et des bénéficiaires divergent. Les délégués des pêcheurs impliqués dès la phase de planification sont en général des personnes influentes proches de l'administration ; la majorité des bénéficiaires n'ont connaissance du contenu des décisions que lorsque celles-ci sont appliquées. Dans une « approche de type propositionnelle » consistant à introduire un nouveau système comme c'est le cas du CAPAL, il est particulièrement important de prendre suffisamment en compte les risques et mérites pour les utilisateurs.

Dans l'exemple du CAPAL, la « concentration des débarquements » et l'« amélioration des conditions sanitaires » étaient surtout voulues par l'administration, plus que par les pêcheurs. Le Projet a pensé que, s'il en était ainsi, l'administration devrait, pour satisfaire ces besoins, installer des services au CAPAL. Il a donc tenté, en revenant aux besoins initiaux et en valorisant l'établissement pour l'application de la réglementation et l'aide aux pêcheurs, principales missions de l'administration, de redonner du dynamisme à ce centre.

5.2. Frictions entre services administratifs et pêcheurs

Les frictions entre services administratifs et pêcheurs sont inévitables à partir du moment où il y a des « contrôleurs » et des « contrôlés ». La communication (le dialogue) est un moyen efficace de réduire ces problèmes incontournables et, parfois, de trouver une solution. Dans le cas de ce Projet, l'une des principales causes du manque de dynamisme du CAPAL provenait du manque de communication entre ces parties, à l'origine des malentendus, antagonismes et animosités venant déformer la nature des problèmes. Initialement, la lutte contre la pêche illégale et la gestion appropriée des pêcheries devaient également profiter aux pêcheurs réguliers en stabilisant les activités de pêche. Inversement, les informations des pêcheurs sont indispensables à l'administration pour définir sa politique de gestion des pêcheries. Une relation d'interdépendance devrait donc se former entre eux. Les experts japonais, de par leur neutralité, ont été jugés à même de combler le fossé existant. Le principal objectif de la « vente-modèle de poisson frais » et de la « campagne de promotion de la pêche » étaient ainsi de « favoriser le dialogue entre pêcheurs et administration ».

5.3. Gestion du personnel du centre

Dans un contexte de stagnation des activités du CAPAL, les agents du centre nous ont paru manquer de motivation. Au Gabon, le système de rémunération des fonctionnaires est très rigide ; il était donc prévu qu'il serait difficile d'améliorer l'attitude du personnel, les résultats obtenus ne débouchant pas forcément sur une hausse du salaire ou une promotion. En réalité, le comportement des employés du CAPAL a beaucoup évolué en l'intervalle d'un an. Les initiatives du Projet reposaient essentiellement sur trois points : i) la définition d'objectifs ; ii) la reconnaissance du travail accompli ; iii) l'encouragement du dialogue.

i) La définition d'objectifs :

Il fallait fixer des objectifs concrets, réalisables mais pas trop faciles à atteindre non plus (ex : un chiffre d'affaires mensuel de 3 000 000 FCFA pour les ventes de glace).

ii) Reconnaissance du travail accompli :

Les dirigeants africains ont tendance à souligner de manière excessive les problèmes et à ne pas reconnaître suffisamment le travail accompli. Il leur faut davantage « reconnaître (confirmer et approuver) » en paroles les efforts et résultats de leurs employés. Ce processus de reconnaissance aura pour effets de favoriser le dynamisme et de réduire les négligences. L'adoption par le nouveau centre d'un système de responsables a également contribué à renforcer la motivation du personnel.

iii) Encouragement du dialogue :

Au départ, les cadres du CAPAL passaient la majorité de leur temps dans leur bureau. Le nouveau directeur du centre consacre au contraire 80% de son travail à la visite des ateliers, ce de manière à favoriser le dialogue.

5.4. Cogestion du CAPAL

Des discussions ont eu lieu sur la mise en place d'un système de cogestion du CAPAL par l'administration et les pêcheurs. Les deux parties ont toutefois fait preuve de mauvaise volonté, chacune demandant davantage de prérogatives et d'avantages tout en repoussant sur l'autre les obligations et les risques. Elles n'avaient pas non plus la même interprétation de la « cogestion ». De par son statut d'établissement public, le CAPAL doit être géré par le gouvernement qui, à ce titre, doit se prémunir contre les risques de catastrophe naturelle et de trouble politique, assurer la gestion et la maintenance des équipements, trouver les fonds nécessaires au paiement des charges et des frais de personnel, et décider de l'utilisation des bénéfices. En revanche, le gouvernement doit suffisamment prendre en compte les avis des utilisateurs en matière de règlement intérieur et de règles d'utilisation, de définition des orientations de gestion, et de rapport sur les comptes financiers.

6. Équipements à fournir

Le Projet a acheté un photocopieur et une imprimante (ces équipements ont été livrés à la partie gabonaise en janvier 2017).

7. Produits livrables

- 1) Plan de travail
- 2) Rapport d'avancement
- 3) Rapport final des activités
- 4) Vidéo promotionnelle du CAPAL

DOCUMENT ANNEXE 1

MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE,
DE LA PECHE ET DE L'ENVIRONNEMENT,
CHARGE DE LA PROTECTION
ET DE LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES

CABINET DU MINISTRE

AGENCE NATIONALE DES PECHEES
ET DE L'AQUACULTURE

DIRECTION GENERALE



Libreville, le 13 FEV. 2017

BP : 20484 Libreville - Email : info@anpagabon.org

N° 00717 MEFPEPGDE/CABM/ANPA/DG

Le Ministre

A

Monsieur le Représentant Résident
de la JICA

Libreville

Objet : Approbation du Plan d'Action de développement
du CAPAL 2016-2020

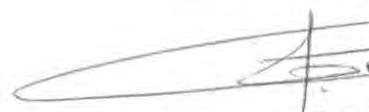
PJ : Version finale du Plan d'Action de développement
du CAPAL 2016-2020

Monsieur le Représentant Résident,

Le jeudi 26 janvier 2017, la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA), l'Agence Nationale des Pêches et de l'Aquaculture (ANPA), le Centre d'Appui à la Pêche Artisanale de Libreville (CAPAL) et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) représentée par Monsieur MARUO Shin ont signé un procès-verbal de la mission de la JICA sur le Plan d'Action de développement du CAPAL 2016-2020.

Fort de ce résultat, je voudrais, au nom du Gouvernement gabonais que je représente, approuver le Plan d'Action de développement du CAPAL 2016-2020 qui a été validé et qui vous est transmis par la présente.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Représentant Résident**, l'assurance de ma considération distinguée.


Estelle ONDO


DOCUMENT ANNEXE 2

Plan d'Action du CAPAL 2016 - 2020

1. Préface

Le Centre d'Appui à la Pêche Artisanale de Libreville (CAPAL), a été construit dans le cadre d'un programme de mise en place d'infrastructures d'appui à la pêche artisanale destiné à permettre une meilleure organisation des acteurs de la filière pêche artisanale. La construction du CAPAL est le fruit de la coopération avec le Japon. Le concept initial prévoyait que ce centre soit cogéré avec les acteurs du secteur.

Le CAPAL est indispensable pour la promotion de la pêche artisanale dans la province de l'Estuaire et apporte un impact considérable à la promotion du secteur de la pêche dans l'ensemble du pays. La fonction du CAPAL contribue à l'amélioration des conditions d'exercice des activités de pêche pour environ 1200 pêcheurs artisanaux et quelques milliers de personnes dans les activités connexes sur la base du principe qu'un pêcheur en mer génère 3 à 4 emplois à terre.

Par ailleurs, la promotion de la pêche artisanale de la province de l'Estuaire contribue à son tour à la diminution du volume d'importation des produits halieutiques dont environ 780 000 habitants de la région bénéficient indirectement.

Le Ministère en charge des Pêches a sorti un Schéma directeur du CAPAL qui a mentionné les deux rôles ci-dessous:

- 1) La province de l'Estuaire dans laquelle la capitale Libreville se trouve, compte environ 60% de la population du pays. Les produits de la mer jouent un rôle important dans la fourniture en protéines animales pour la population de cette province. Le CAPAL constitue un environnement sain pour le débarquement des poissons de fond par la pêche artisanale et établit un système approprié d'approvisionnement de produits de la pêche pour les consommateurs.
- 2) Les pêcheurs artisanaux sont composés à plus de 90% par les étrangers, dont certains exercent la pêche illégale. Le CAPAL contribue à la sensibilisation des pêcheurs contre la pêche illégale.

2. Vision de développement du CAPAL

Le CAPAL est un établissement public. En plus d'être un point de débarquement aménagé, c'est aussi un cadre de communication et de travail entre les acteurs de la pêche artisanale, les consommateurs et les administrations.

Le développement du CAPAL se résume à trois fonctions techniques et une fonction managériale telles que décrites ci-dessous :

- Fonction 1 : Lieu central de la gestion des activités de la pêche artisanale dans la province de l'Estuaire au Gabon ;
- Fonction 2 : Lieu de suivi administratif des activités de pêche ;
- Fonction 3 : Lieu de distribution et de valorisation des produits de la pêche.
- Fonction 4 : Organisation du fonctionnement du CAPAL à partir des outils de gestion administrative, comptable et financière.

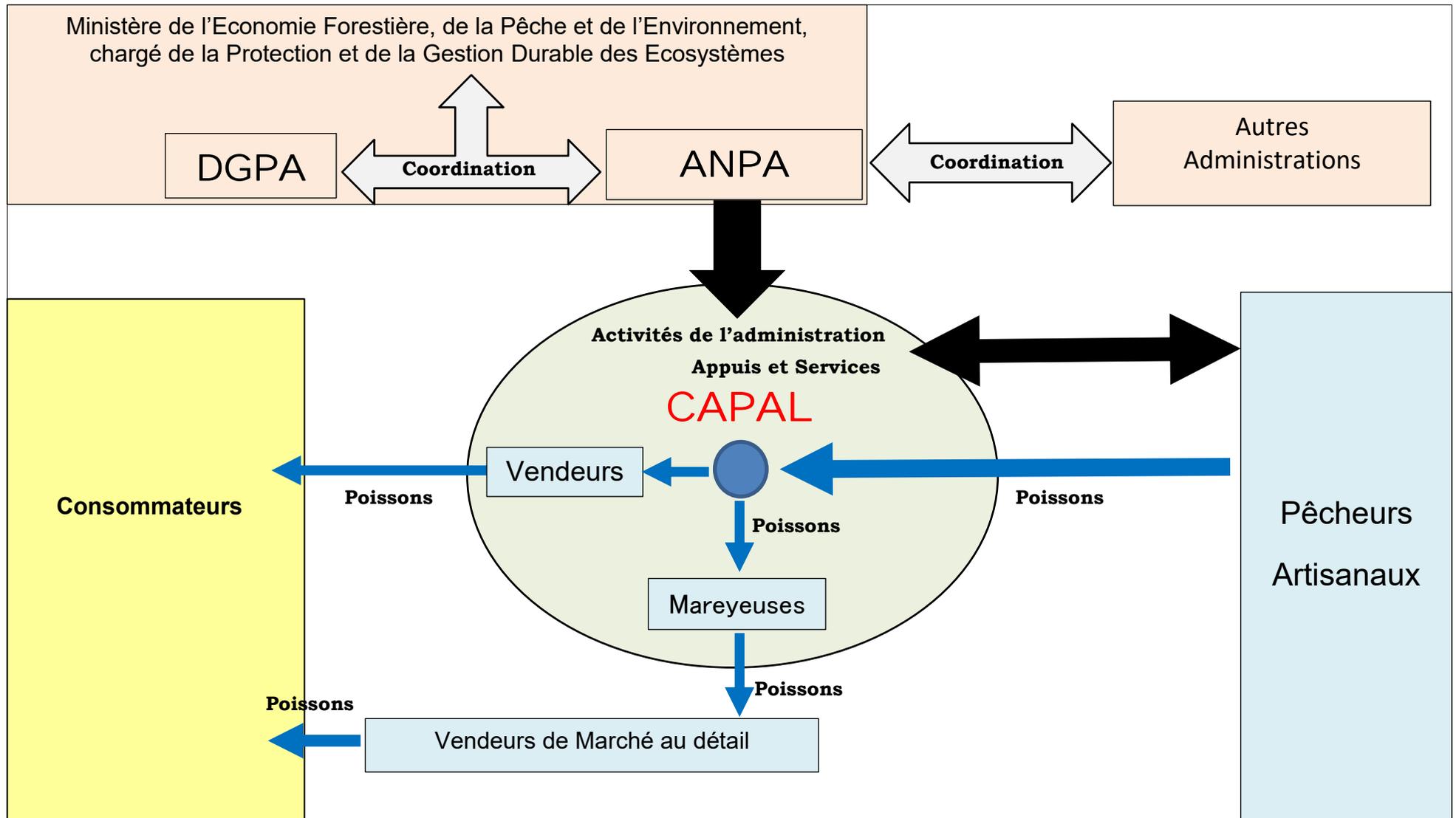
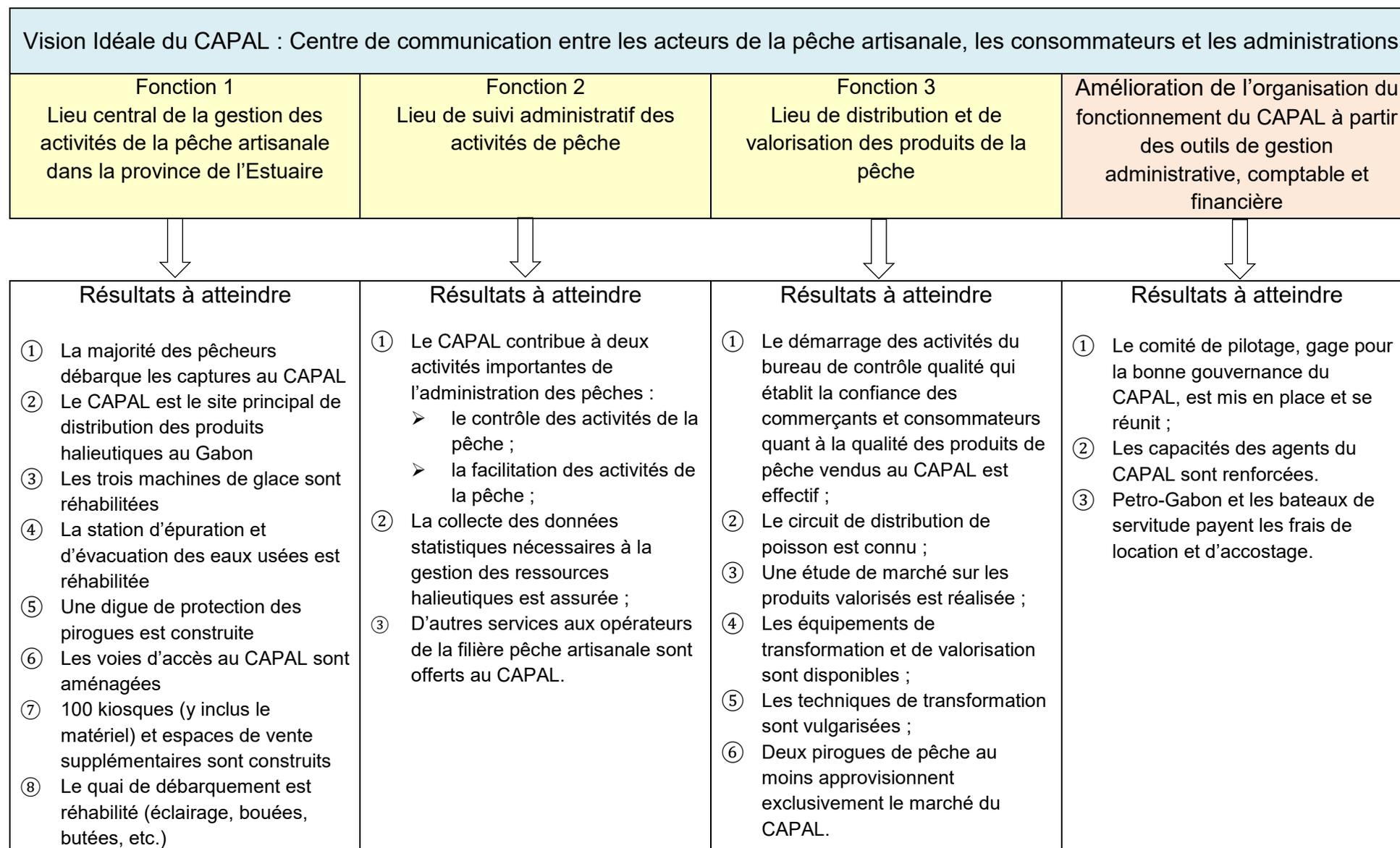


Figure 1 : Schéma du fonctionnement du CAPAL

3. Résultats et Activités



Fonction 1 : Lieu central de la gestion des activités de la pêche artisanale dans la province de l'Estuaire au Gabon

* Remarque : ● : Elément menacé d'une rupture de l'opération

| Résultat 1.1 La majorité des pêcheurs débarque les captures au CAPAL | Budget estimatif | Remarque |
|--|------------------|-------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Fournir la glace, le carburant et l'eau potable • Ravitailler en matériel de pêche divers • Mettre à disposition des infrastructures et des équipements sanitaires • Mettre à disposition le matériel de débarquement et de manutention des produits halieutiques • Mettre à disposition des box pour le stockage du matériel • Mettre à disposition le parking, les toilettes, les espaces de repos et de restauration | - | Condition indispensable |
| Résultat 1.2. Le CAPAL est le site principal de distribution des produits halieutiques au Gabon | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et promouvoir le CAPAL en tant que centre de distribution des produits de la pêche pour les commerçants et les consommateurs • Fournir la glace, le carburant et l'eau potable • Fournir aux consommateurs de produits halieutiques de bonne qualité • Mettre à disposition des infrastructures et des équipements sanitaires • Mettre à disposition le matériel de débarquement et de manutention des produits halieutiques • Equiper la halle de vente des produits d'étals (tables inox) et de balances • Mettre à disposition des box pour le stockage du matériel • Mettre à disposition l'espace d'écaillage, de manipulation et de transformation des produits • Mettre à disposition le parking, les toilettes, les espaces de repos et de restauration | - | Condition indispensable |

| | | |
|--|------------------------------------|------------------------------|
| Résultat 1.3. Les trois machines de glace sont réhabilitées. | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Renouveler les trois machines à glace Former les techniciens frigoristes | 40.000.000 - 50.000.000 FCFA | ● |
| Résultat 1.4. La station d'épuration et d'évacuation des eaux usées est réhabilitée | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter la station d'épuration et d'évacuation des eaux usées Former les techniciens en maintenance | 5.000.000 FCFA | ● |
| Résultat 1.5. Une digue pour protection des pirogues est construite | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Réactualiser l'étude sur l'état des lieux Rechercher les financements Construire la digue | | |
| Résultat 1.6. Aménagement de l'accès au CAPAL | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Faire une étude sur la réhabilitation des voies d'accès au CAPAL Rechercher les financements Construire les voies d'accès au CAPAL | 10.000.000 FCFA | Condition indispensable ● |
| Résultat 1.7. 25 Kiosques (y inclus le matériel) et espaces de vente supplémentaires sont construits | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Construire 25 kiosques et espaces de vente supplémentaires dans l'enceinte du CAPAL Mettre à disposition des équipements supplémentaires | 200.000.000 FCFA | |
| Résultat 1.8. Réhabilitation de quai de débarquement | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter les lampadaires, les bouées de protection, et les bites d'amarrage | | |

Fonction 2 : Lieu de contrôle et d'activités des services administratifs

| Résultat 2.1. Le CAPAL enregistre les dossiers de demande d'autorisation de pêche | Budget estimatif | Remarque |
|---|------------------|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Installer un bureau de l'ANPA/DGPA dans le CAPAL pour la sensibilisation des pêcheurs• Sensibiliser et renseigner les pêcheurs sur les modalités d'obtention d'une autorisation de pêche• Enregistrer les dossiers de demande d'autorisation des pêches | - | Activité démarrée en octobre 2015 |
| Résultat 2.2. Les données statistiques de la pêche artisanale sont disponibles | | |
| <ul style="list-style-type: none">• Installer un bureau statistique• Etudier la réalité de la pêche artisanale dans la zone de l'Estuaire• Rédiger un rapport statistique mensuel | - | Activité démarrée en février 2016 |
| Résultat 2.3. Le CAPAL offre les services aux opérateurs de la filière pêche artisanale | | |
| <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les pêcheurs artisans sur la gestion des ressources halieutiques et la sécurité en mer• Conseiller et coordonner les problèmes des pêcheurs | - | Activité démarrée en février 2016 |

Fonction 3 : Amélioration des conditions d'hygiène et de valorisation des produits halieutiques

| Résultat 3.1. Un bureau de contrôle qualité mis en place au CAPAL | Budget estimatif | Remarque |
|--|------------------|----------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Installer un bureau et affecter des agents (inspecteurs) de l'administration des pêches • Mettre à disposition des équipements de travail • Former en continu les techniciens pour le contrôle qualité | - | |
| Résultat 3.2. Une étude de marché sur circuit de distribution de poisson et sa valorisation est réalisée | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Faire un état des lieux sur le circuit de distribution de poisson à partir du CAPAL • Etablir une base de données des établissements de commercialisation des produits halieutiques • Réaliser une étude sur les différents circuits de distribution des produits halieutiques | - | |
| Résultat 3.3. Les équipements de transformation et de valorisation sont disponibles | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Equiper la salle de transformation et valorisation des produits halieutiques • Réaliser des tests de production • Elaborer et présenter les résultats et organiser des dégustations | - | |
| Résultat 3.4. Les techniques de transformation sont vulgarisées | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser les techniques de transformation et de valorisation des produits halieutiques • Evaluer l'impact des formations dispensées | - | |
| Résultat 3.5. Deux pirogues de pêche au moins approvisionnent exclusivement le marché du CAPAL | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger les termes de références du projet • Mettre en place une convention du projet : Discuter et signer la convention de travail entre les propriétaires des pirogues et le CAPAL • Mettre en œuvre la convention | - | |

Fonction 4 : Amélioration du système de gestion du CAPAL

| Résultat 4.1. La Gouvernance au CAPAL est assurée par un comité de pilotage | Budget estimatif | Remarque |
|---|------------------|----------|
| <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place un Comité de pilotage | - | |
| Résultat 4.2. La capacité des agents du CAPAL est renforcée | | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le système de formation des agents du CAPAL doit éventuellement prévoir des formations internes en vue d'un renforcement durable des capacités du personnel déployé dans le futur• Programmer des stages de formation pratique• Organiser les stages de formation• Appliquer les résultats de la formation | - | |
| Résultat 4.3. Petro-Gabon et les bateaux payent les frais de location et d'accostage | | |
| <ul style="list-style-type: none">• La collecte des droits d'occupation du site par Petro-Gabon et le paiement des droits d'accostage sont effectifs• Signer le contrat de location et d'accostage• Percevoir les frais de location et d'accostage | | |